

ENSEMBLE VISIONS PLUS LOIN

RAPPORT ANNUEL 2022



Carrefour 
banque et
assurance

Sommaire

3

NOTRE ADN

10

**PRODUITS
ET SERVICES**

12

NOS ACTEURS

13

**NOS
INDICATEURS**

14

**LES COMPTES
SOCIAUX**

44

**LES COMPTES
CONSOLIDÉS**

Ce qui nous définit

Banque de détail depuis plus de 40 ans, nous proposons à nos clients des offres de moyens de paiement, de crédits à la consommation, de solutions d'assurances et de placement.

Notre clientèle est essentiellement issue des clients fréquentant les magasins à enseigne Carrefour et des demandes de crédits effectuées en ligne. Pour répondre aux besoins de nos clients, nous disposons de :

- **37 agences et 167 espaces services financiers** implantés dans les hypermarchés Carrefour
- **un site internet** permettant de faire des demandes en ligne
- **un centre d'appel** accessible à partir d'un numéro d'appel gratuit



2

MILLIONS

de clients nous font confiance

+40

ANS

d'expertise et d'innovation

685

collaboratrices et collaborateurs

+200

AGENCES

en France

Une histoire de plus de 40 ans

1980
Création de la Société des Paiement Pass (S2P)

1981
Lancement des premières Cartes PASS

1987
Lancement du Prêt Personnel

1997
Lancement de l'assurance-vie

2003
La Carte PASS devient une carte bancaire

2010
S2P devient Carrefour Banque après son rapprochement avec Carrefour Assurances

2012

- Lancement du compte sur livret
- Lancement de l'application mobile

2016
Lancement du paiement mobile Apple Pay

2022
1^{er} établissement bancaire français certifié BIMBI - anti-fraude

Des actions qui prouvent nos paroles

Tout comme Carrefour, nous avons toujours eu à cœur de satisfaire les attentes de nos clients. C'est pourquoi, dans le contexte inflationniste de 2022, nous avons mis la priorité sur la proposition d'offres qui ont permis à nos clients de préserver au mieux leur pouvoir d'achat.

La satisfaction client

Nous sommes heureux de constater la satisfaction de nos clients sur cette politique qui se traduit par une reprise conséquente de parts de marché, une progression de nos encours depuis le second semestre 2022 et une notation NPS* performante.

**Net Promoter Score: indicateur qui mesure la satisfaction et la fidélité d'un consommateur envers une marque.*

NPS
70



La simplification

Un autre de nos objectifs est de simplifier et de faciliter les démarches de nos clients. C'est en ce sens que nous avons continué à développer, dans notre application, des fonctionnalités qui permettent aux clients de gérer leurs démarches avec plus d'autonomie. Le résultat? Une progression de la note de notre application, sur les stores, qui est proche de 5.

Par ailleurs nous œuvrons pour rationaliser le nombre de pièces justificatives demandées aux clients tout en veillant à préserver notre risque.



Télécharger dans
 l'App Store **4,7**



DISPONIBLE SUR
 Google Play **4,5**



Un maillage resserré avec les autres entités du groupe Carrefour

Toujours dans l'objectif d'agir dans l'intérêt de nos clients, nous avons renforcé notre lien avec le réseau Carrefour en intégrant les équipes du siège du groupe à Massy et en étant systématiquement inclus dans le déploiement des magasins franchisés ou en location gérance, au sein des espaces dédiés aux services annexes apportés aux clients par l'enseigne.

Nous œuvrons main dans la main pour proposer aux meilleurs clients Carrefour des offres dédiées, qu'elles soient pour leurs achats du quotidien mais aussi pour leur permettre de continuer à profiter de loisirs non sacrifiés malgré un contexte socio-économique tendu.



Des collaboratrices et collaborateurs impliqués et engagés

Régulièrement nos collaboratrices et collaborateurs du réseau commercial expriment, au même titre que nos clients, leur niveau de satisfaction vis-à-vis des services apportés par le siège. Ces remontées permettent aux équipes de nos sièges de mettre en place des plans d'actions qui simplifient et facilitent le quotidien des conseillers en agences et espaces services financiers, et participent ainsi à l'amélioration de la satisfaction de nos clients.

Cela contribue également à une amélioration continue de nos processus et de nos outils.



Une vision ambitieuse pour l'avenir

L'accélération de l'inflation tout au long de l'année 2022, sous les effets de la guerre en Ukraine et de ses impacts sur les coûts de l'énergie, est venue détériorer le pouvoir d'achat des ménages.

Dans ce contexte, Carrefour Banque a su maintenir son engagement de prêteur responsable, en proposant des crédits adaptés aux besoins des clients et à leur budget.

Carrefour Banque a également intensifié en 2022 ses actions de diversification et de multi-équipement en relançant sa production d'assurance.

L'année 2023 sera une année de consolidation et d'accélération de la stratégie de diversification Banque Assurance initiée ces deux dernières années, avec une dynamique de développement multicanal du business, le maintien de la maîtrise des coûts du risque et d'exploitation ainsi que l'excellence dans l'exécution des opérations: protection des intérêts clients, application stricte de la réglementation et industrialisation des processus.



Une gamme complète de crédits

Crédit renouvelable de la Carte PASS



La carte PASS Mastercard est une carte de crédit associée au Crédit PASS. Elle est utilisable chez Carrefour et en dehors de l'enseigne et permet aux clients Carrefour de cumuler des avantages fidélité tout en offrant des solutions de paiement modulables.

Le Crédit PASS est un crédit renouvelable utilisable avec la Carte PASS. Les clients peuvent opter, à chaque passage en caisse ou lors d'un paiement en ligne, pour un paiement au comptant ou à crédit. Cette option est également activable lors d'un retrait dans les distributeurs automatiques de billets. Le Crédit PASS peut également être utilisé par le biais d'un financement express en effectuant un virement sur un compte bancaire.

Le Crédit PASS offre au porteur de la carte la possibilité d'adapter ses mensualités et se reconstitue au fur et à mesure de son remboursement.

Crédit affecté

Le crédit affecté, qui peut être demandé en magasin, dans les hypermarchés Carrefour, permet de faciliter le financement de marchandises non alimentaires dès 150 euros. Il est régulièrement mis en avant à des taux promotionnels lors des temps forts de l'enseigne (Rentrée des classes, Anniversaire Carrefour...).

Prêt personnel

Le prêt personnel permet de financer, à des taux attractifs, un large éventail de projets de la vie courante (voiture, voyage, décoration du logement...) pour un montant pouvant aller jusqu'à 50 000 euros sur 84 mois.



+18,7%

par rapport à 2021

+11,6%

par rapport à 2021

+38,4%

par rapport à 2021

Des produits d'épargne et d'assurance

Le compte sur livret

Le compte sur livret permet la constitution d'une épargne de précaution disponible à tout moment. Dans un contexte de taux d'intérêt très bas sur les comptes d'épargne, le compte sur livret proposé par Carrefour Banque a préservé son niveau d'encours.

L'assurance-vie

L'assurance-vie Carrefour Horizons dont la gestion sous mandat est confiée à AXA, ne peut plus être souscrite depuis le 1^{er} novembre 2019, néanmoins les contrats en portefeuille continuent d'être gérés par Carrefour Banque.

Les produits d'assurance de la vie de tous les jours

Carrefour Banque propose à ses clients une gamme diversifiée de produits d'assurance: assurances IARD, garantie moyens de paiement et assurance des emprunteurs.

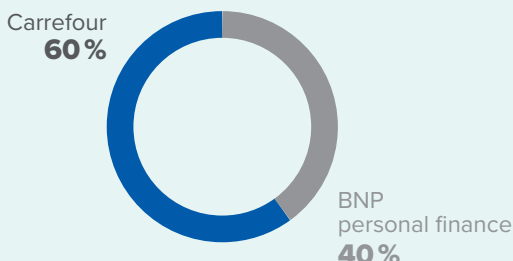


La gouvernance

Carrefour Banque a un actionnariat solide et inchangé depuis 1985.

Notation standard & Poor's depuis le 28 février 2023

BBB/A-2
perspective stable



Le Conseil d'Administration

PRÉSIDENT

Benjamin Dubertret

Administrateur
Directeur Services Financiers et Services Marchands, *Carrefour France et Groupe*

ADMINISTRATEURS

BNP Paribas Personal Finance représenté par

Rebecca Doucet

Directeur Retail and B2B Global Business Line,
BNP Paribas Personal Finance

Claire Courrèges

Responsable des Partenariats bancaires,
BNP Paribas Personal Finance

Carrefour France représenté par

Bruno Lebon

Directeur Exécutif Hypermarchés,
Carrefour France

Élodie Perthuisot

Directrice Data E-commerce et Transformation digitale,
Carrefour

Comités spécialisés

COMITÉ DES RISQUES

Rebecca Doucet

Présidente
Benjamin Dubertret
Bruno Lebon

COMITÉ D'AUDIT

Benjamin Dubertret

Président
Rebecca Doucet
Elodie Perthuisot

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Bruno Lebon

Président
Rebecca Doucet
Benjamin Dubertret

COMITÉ DES NOMINATIONS

Benjamin Dubertret

Président
Rebecca Doucet
Bruno Lebon

Comité de direction



Orli Hazan
Directrice Générale



Nicolas Chaillan
Directeur Général Délégué
Directeur Administratif et Financier



Filipe Venancio
Directeur Général Délégué
Directeur Risques,
Conformité et Contrôle Interne



Gaëlle Yon
Directrice des Ressources Humaines



Jérôme de Belsunce
Directeur Marketing



Thibaud Caille
Directeur des Systèmes d'Information



Christophe Laute
Directeur des Opérations et de la Transformation

Les chiffres clés

Les chiffres clés présentent le périmètre de consolidation des activités bancaires en France au 31 décembre 2022.

PRODUIT NET BANCAIRE

184,2 M€

RATIO DE SOLVABILITÉ

17,8%

RATIO DE LIQUIDITÉ (LCR)

118,60%

ENCOURS DE CRÉDIT

1 248 M€

(au 31/12/2022)

ENCOURS D'ÉPARGNE SOUS GESTION

1 670 M€

(au 31/12/2022)

ENCOURS COMPTE SUR LIVRET

277 M€

(au 31/12/2022)

NOMBRE DE CARTES PASS

1,69 M



État sur les comptes inactifs à fin 2022: 2680 comptes dont les fonds ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant total de 588 692,44 euros.

LES COMPTES SOCIAUX



Sommaire

16

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

20

**NOTES ANNEXES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

38

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	2022	2021
Caisse, banques centrales		84 011	2 151
Effets publics et valeurs assimilées		.	.
Créances sur établissements de crédit	2-4	1 216 509	1 339 496
Opérations avec la clientèle	3-4	949 486	901 884
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	547 983	529 162
Actions et autres titres à revenu variable	5	4	46 734
Participation et autres titres détenus à long terme	5	718	749
Parts dans les entreprises liées	8	1 700	1 700
Crédit-bail et location avec option achat		.	.
Location simple		.	.
Immobilisations incorporelles	9	108 824	109 472
Immobilisations corporelles	9	2 009	2 494
Capital souscrit non versé		.	.
Actions propres		.	.
Autres actifs	10	58 031	61 249
Comptes de régularisation	10	106 588	68 005
TOTAL ACTIF		3 075 863	3 063 096

HORS-BILAN	NOTES	2022	2021
Engagements donnés	15-16	3 214 143	2 911 873
Engagements de financement		1 950 335	1 943 216
Engagements sur instruments financiers à terme		844 000	549 000
Engagements de garantie		5 807	5 657
Engagements sur titres		414 000	414 000

Bilan au 31 décembre 2022

PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	2022	2021
Banques centrales		.	.
Dettes envers les établissements de crédit	2-4	351 732	380 516
Opérations avec la clientèle	4	291 603	314 260
Dettes représentées par un titre	6-7	1 812 948	1 771 766
Autres passifs	11	60 491	32 119
Comptes de régularisation	11	52 570	45 869
Provisions	12	24 188	46 823
Dettes subordonnées		.	.
Fonds / risques bancaires généraux	13	3 735	3 735
Capitaux propres hors FRBG	14	478 596	468 008
Capital souscrit		101 347	101 347
Prime d'émission		207 110	207 110
Réserves		135 356	150 370
Écarts de réévaluation		.	.
Provisions réglementées	12	.	.
Report à nouveau		9 180	6 800
Résultat de l'exercice		25 602	2 380
TOTAL PASSIF		3 075 863	3 063 096

HORS-BILAN	NOTES	2022	2021
Engagements reçus	15-16	3 462 115	3 470 616
Engagements de financement		1 625 000	1 625 000
Engagements sur instruments financiers à terme		1 837 000	1 845 500
Engagements de garantie		115	116
Engagements sur titres		.	.

Compte de résultat au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	NOTES	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	17	83 947	94 100
Intérêts et charges assimilées	17	-25 407	-16 678
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	.	.	.
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	.	.	.
Produits sur opérations de location simple	.	.	.
Charges sur opérations de location simple	.	.	.
Revenus des titres à revenu variable	.	58 987	76 607
Commissions (produits)	18	54 828	55 944
Commissions (charges)	18	-19 899	-19 359
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	22	-658	1 371
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	22	-61	-778
Autres produits d'exploitation bancaire	19	54 206	58 019
Autres charges d'exploitation bancaire	19	-9 689	-9 574
PRODUIT NET BANCAIRE		196 255	239 652
Charges générales d'exploitation	20	-116 311	-118 277
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	.	-10 261	-10 330
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		69 684	111 045
Coût du risque	21	-46 416	-106 623
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		23 267	4 421
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	23	-29	28 111
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		23 238	32 532
Résultat exceptionnel	.	2 540	-32 378
Impôt sur les bénéfices	.	-176	2 222
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	.	.	4
RÉSULTAT NET		25 602	2 380

Compte de résultat comparatif au 31 décembre 2022

SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE (en euros)	2018	2019	2020	2021	2022
Capital	101 346 957	101 346 957	101 346 957	101 346 957	101 346 957
Nombre d'actions émises	6 614 184	6 614 184	6 614 184	6 614 184	6 614 184
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires	351 753 542	336 240 683	287 713 547	275 168 985	227 879 317
Bénéfice avant impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	4 596 791	-38 019 488	-27 813 180	-87 270 509	-81 026 116
Impôt sur les bénéfices	-492 432	-1 510 443	-5 499 492	-3 353 472	-176 485
Participation	-81 100	41 394	357 705	16 942	.
Bénéfice après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	1 754 259	-155 042 220	-14 168 714	2 379 997	25 601 859
Montant des bénéfices distribués	20 040 978
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS PAR ACTION					
Bénéfice après impôt, participation mais avant amortissements, provisions et dépréciations	0,78
Bénéfice après impôt, participation, amortissements, provisions et dépréciations	0,27	.	.	0,36	3,87
Dividende distribué par action	3,03
PERSONNEL					
Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice	1 535	1 386	1 128	785	713
Montant de la masse salariale	49 986 846	46 124 058	35 905 058	30 529 733	28 058 102
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	24 263 123	20 768 930	16 418 714	13 955 618	13 054 222

Les notes

Note 1

Principes et méthodes comptables

A | FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

1 - Plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences [GPEC]:

Le dispositif « Passerelles Sièges » (GPEC) débuté en 2021, a pris fin le 31 décembre 2022. Carrefour Banque a procédé à une GPEC sur le siège.

Au 31 décembre 2022, le montant résiduel de la provision est d'un montant de 5 millions d'euros.

2 - Arrêt succursale Carrefour Banca :

Suite à la décision d'arrêt de l'activité de Carrefour Banca prise en 2021, l'arrêt définitif de la succursale Italienne a été effectué au 31 août 2022.

3 - Cessions de créances sur des dossiers en surendettement :

a/ Carrefour Banque a procédé à la vente d'une partie de ses créances en surendettement pour 62,9 millions d'euros qui était provisionnée à hauteur de 48,6 millions d'euros.

Le prix de cession s'élève à un montant de 22,1 millions d'euros.

b/ Carrefour Banque a procédé à la vente d'une partie de ses créances en surendettement pour 33,2 millions d'euros qui était provisionné à hauteur de 25,7 millions d'euros.

Le prix de cession s'élève à un montant de 7,5 millions d'euros.

4 - Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 28 décembre 2022 a décidé la distribution d'un revenu exceptionnel d'un montant global de 15 014 197,68 euros au profit des actionnaires, prélevé sur le poste « autres réserves ».

B | PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions réglementaires, en particulier celles prévues par le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Sauf mentions contraires, tous les montants en annexes sont exprimés en milliers d'euros.

C | SUCCURSALE

Suite à l'arrêt définitif de sa succursale italienne « Carrefour Banca », Carrefour Banque a intégré le résultat positif de 6 575 milliers d'euros dans la présentation de ses comptes sociaux au 31 décembre 2022.

D | CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Encours sains et encours douteux

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû à la date d'arrêté, auquel s'ajoutent les intérêts, indemnités et primes d'assurances échus, ainsi que ceux qui sont courus et non échus à cette même date.

Les créances à la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel. La dépréciation s'effectue à partir d'observations statistiques actualisées par nature de produit, selon l'antériorité et la dégradation constatée de la créance client. Conformément aux dispositions des articles 2211-1 à 2251-13 du Livre II – Titre 2 du règlement n°2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Carrefour Banque procède à l'actualisation (aux conditions d'origine du crédit) des flux recouvrables dans le cadre du calcul des dépréciations pour créances douteuses.

En outre, Carrefour Banque applique les dispositions dudit règlement pour le calcul de la décote sur les

crédits restructurés, par l'utilisation d'une référence au taux d'origine.

L'effet de l'actualisation des flux recouvrables pour le calcul des dépréciations et l'application du calcul de la décote impacte le produit net bancaire.

Enfin, les agios douteux et indemnités de retard comptabilisés en produit net bancaire et par ailleurs dépréciés via le coût du risque, sont neutralisés dans le produit net bancaire. Ce reclassement s'élève à un montant de 4 976 milliers d'euros sur l'exercice contre 4 908 milliers d'euros en 2021.

Encours douteux compromis

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les règles de déclassement en encours douteux compromis sont les suivantes chez Carrefour Banque et ce conformément aux modalités de l'article 2221-8 du Livre II – Titre 2 du règlement n°2014-07 de l'ANC :

- l'encours est en gestion recouvrement depuis au moins 12 mois ;
- l'encours client a fait l'objet d'une déchéance du terme : client transmis aux contentieux ;
- l'encours client fait l'objet d'un dépôt de dossier de surendettement en cours d'instruction depuis au moins 12 mois ;
- l'encours client fait l'objet d'une Procédure de Rétablissement Personnel (PRP).

Règles de passage à perte des encours :

En cas d'impossibilité de recouvrer en amiable ou par l'aide d'un titre exécutoire, soit par le fait du débiteur ou d'une décision de justice, nous procédons à un passage en perte de la créance. Les provisions constatées sont alors reprises en contrepartie de la perte enregistrée.

Conformément aux dispositions des articles 2111-1 à 2171-1 du Livre II – Titre 1, relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, Carrefour Banque étale depuis le 1^{er} janvier 2010, les commissions d'apporteurs d'affaires versées à l'occasion de l'octroi d'un crédit, sur la durée de vie effective de ce crédit. L'étalement diminue le produit

net bancaire de 98 milliers d'euros sur l'exercice.

Dépréciation du risque de crédit

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés actualisés. Le calcul des dépréciations repose sur :

- une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- des probabilités de défaillance et de pertes en fonction du niveau de risque de chacune des catégories d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...).

Le montant des dépréciations est obtenu par application d'un modèle statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

E | TITRES DE PLACEMENT

Conformément au règlement ANC n°2014-07, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, les titres de placement figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Ils sont dépréciés le cas échéant pour tenir compte de leur valeur de marché à la date d'arrêt. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Carrefour Banque a procédé à la liquidation totale de son placement dans le fonds dédié Lyxor Copernic HQLA Fund composé d'emprunts d'Etats dédié au coefficient de liquidité courte terme pour 48,1 millions d'euros qui était provisionné à hauteur de 1,4 millions d'euros.

Le prix de cession s'élève à un montant de 46,7 millions d'euros.

F | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation figurent au bilan à leur prix de revient. Le cas échéant les titres sont dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité.

G | IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique prévue du bien :

- licences et logiciels : entre 3 et 8 ans ;
- matériels informatiques : entre 3 ans et 5 ans ;
- agencements et installations : entre 5 et 8 ans ;
- autres immobilisations : entre 3 et 10 ans.

Le droit au bail n'est pas amorti, mais fait l'objet de tests de dépréciation une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur.

H | INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les couvertures de taux d'intérêt utilisées visent à limiter les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur l'endettement à taux variable. Carrefour Banque agit en qualité de centrale de refinancement et négocie les opérations de dérivés à la fois pour son compte propre et pour le compte des deux autres entités (services financiers Fimaser en Belgique et Servicios Financieros Carrefour filiale en Espagne), et ce dans un but de mutualisation, d'organisation et d'accès au marché.

Ces couvertures sont réalisées au moyen d'instruments de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les instruments financiers utilisés sont principalement des swaps de taux et des options vanille (notamment « collar »). Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts. Certaines opérations de couverture peuvent générer de manière limitée et temporaire des positions ouvertes. Ces positions font l'objet à l'arrêté des comptes d'une évaluation. Les éventuelles pertes latentes donnent lieu à la constitution d'une provision. Les instruments utilisés au 31 décembre sont représentés en notes 15 et 16. Les engagements en valeur nominale font l'objet d'une inscription en hors-bilan.

Conformément à l'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable modifié 2004-16, relatif aux informations à fournir sur la « juste valeur » des instruments financiers, les instruments financiers dérivés ont fait l'objet d'une évaluation à la « juste valeur ». Cette valorisation s'appuie sur des paramètres de marché observables.

I | REFINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ

Carrefour Banque a conservé un bon accès à la liquidité en 2022, via ses émissions de NeuCP ou de NeuMTN par exemple. Le Groupe a aussi pu renouveler avec succès son opération de titrisation française adossée à des encours de cartes de crédit (300 M€ placés auprès d'investisseurs). Le risque de liquidité, mesuré par l'horizon de survie de la banque dans un scénario de fermeture totale des marchés financiers, ressort à 14 mois à fin décembre.

J | ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Carrefour Banque verse une indemnité à ses salariés au moment de leur départ à la retraite, calculée sur l'ancienneté acquise à l'intérieur du Groupe Carrefour.

Cet engagement est calculé sur une base actuarielle prenant en compte les facteurs de rotation du personnel, de mortalité et de croissance des salaires et des charges ; il est comptabilisé en provision.

Les écarts actuariels sont donc comptabilisés en compte de résultat sur l'exercice constaté.

K | CONVERSION DES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Ces opérations suivent les règles édictées par les dispositions des articles 2711-1 à 2731-1 du Livre II – Titre 7 relatif aux opérations en devises.

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges sont convertis en euros au cours du jour de l'opération.

Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'opération en devise chez Carrefour Banque.

L | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Carrefour Banque est la société tête de Groupe du périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par la filiale intégrée et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par Carrefour Banque.

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de 25%. La contribution additionnelle sur les bénéficiaires est de 3,3% de l'impôt au droit commun abatement fait de 763 000 euros. L'impôt dû est déterminé avant imputation des réductions et crédits d'impôt et des créances fiscales de toute nature.

M | INFORMATIONS RELATIVES À L'IMPACT DE LA CRISE EN UKRAINE ET DES TENSIONS INFLATIONNISTES

La sortie graduelle de la crise sanitaire en 2021 avait contribué aux premières tensions inflationnistes du fait des goulets d'étranglement sur les chaînes de production. En 2022, les conséquences économiques de la guerre en Ukraine, notamment par la hausse du prix des matières premières, ont fortement alimenté les tensions inflationnistes.

Le groupe s'attache à identifier les risques spécifiques associés à cet environnement économique et géopolitique instable.

Ces risques spécifiques sont résumés ci-après :

- Risque lié à l'activité :

- Le modèle de Carrefour Banque consiste à accompagner et à financer les clients particuliers. En 2022, la confiance des consommateurs s'est détériorée. Les revenus réels disponibles des ménages s'érodent, malgré les mesures de politiques budgétaires mises en place par les gouvernements. La croissance devrait être fragile en France en 2023, avec une inflation encore sensiblement au-dessus des objectifs de stabilité monétaire fixée par la Banque Centrale. Dans ce contexte, la croissance de l'activité de Carrefour Banque devrait être modérée.

- Risque de liquidité :

- Les besoins de refinancement sont restés relativement stables sur 2022. Avec le resserrement de la politique monétaire de la BCE, emprunter devient plus cher pour les ménages.

- Les liquidités se sont renchéries mais sont restées abondantes. En effet, la BCE aura maintenu tout au long de 2022 une politique relativement accommodante en matière de fourniture de liquidités au secteur bancaire pour éviter un coup de frein brutal sur la croissance.

- Risque de crédit :

- L'impact de l'inflation consécutive de la guerre en Ukraine et du renchérissement du coût de l'énergie et l'évolution du surendettement ont été les deux éléments d'attention en matière de risque de crédit pour l'année 2022.
- L'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages a été appréhendé dès le début de l'année 2022. Une approche prudentielle a été formalisée et une provision a été comptabilisée pour anticiper les difficultés de paiement des segments de clients les plus fragiles. Cette provision a été actualisée dynamiquement durant l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, une provision de 4.5 M€ est comptabilisée dans les comptes de Carrefour Banque.
- La fin des mesures de soutien aux entreprises créées lors de la pandémie (Arrêt des PGE en Juin 2022) et l'évolution du nombre des défaillances des entreprises ont été particulièrement suivies dans la perspective d'une hausse des dépôts de surendettement.

N | ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Les événements internationaux relatifs au conflit armé en Ukraine n'ont pas eu de nouveaux impacts sur l'activité de Carrefour Banque au cours du mois de janvier 2023.

O | PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée Générale mixte est la suivante :

- Le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, soit **25 601 858,89 euros**, imputé au poste « Report à Nouveau » afin de porter le solde créditeur à hauteur de 34 782 081,35 euros.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'un revenu exceptionnel d'un montant de 15 014 197,68 euros, prélevé sur le poste « autres réserves », a été distribué aux actionnaires suite à la décision de l'Assemblée Générale en date du 28 décembre 2022.

Les notes sur le bilan

Note 2

Créances et dettes sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires, comptes et prêts au jour le jour	85 138	145 906
Comptes et prêts à terme	1 131 371	1 193 590
TOTAL	1 216 509	1 339 496
dont créances rattachées	2 371	590
dont opérations avec entreprises liées	.	.
PASSIF		
Comptes ordinaires, emprunts au jour le jour	31 653	20 516
Emprunts et comptes à terme	320 078	360 000
TOTAL	351 732	380 516
dont dettes rattachées	.	.
dont opérations avec entreprises liées	.	.



Note 3

Crédits à la clientèle

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	116 755	236 582
Autres crédits à court terme	319 819	216 173
Crédit à moyen terme	172 901	262 191
Crédit à long terme	435 220	382 537
TOTAL DES PRÊTS BRUTS À LA CLIENTÈLE	1 044 695	1 097 483
Dépréciation	-95 209	-195 599
TOTAL DES PRÊTS NETS À LA CLIENTÈLE	949 486	901 884

Crédits à la clientèle nets de provisions

(en milliers d'euros)

	FRANCE	ITALIE	PRINCIPAL	CRÉANCES RATTACHÉES	31/12/2022	31/12/2021
Créances saines	909 246	•	909 246	4 532	913 778	762 910
dont opérations avec entreprises liées	147 000	•	147 000	593	147 593	133 395
dont créances restructurées	41 052		41 052		41 052	95 774
Créances douteuses non compromises						
Valeur brute	99 035		99 035		99 035	230 604
Dépréciations	-71 732		-71 732		-71 732	-119 751
Taux de couverture			72 %		72 %	52 %
Créances douteuses compromises						
Valeur brute	31 883	•	31 883		31 883	103 969
Dépréciations*	-23 477	•	-23 477		-23 477	-75 848
Taux de couverture			74 %		74 %	73 %
VALEUR NETTE AU BILAN	944 954	•	944 954	4 532	949 486	901 884

* Dont opérations avec entreprises liées.

Note 4

Échéancier des créances et dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle

(en milliers d'euros)

						31/12/2022
	À VUE ET NON ECHÉANCÉ	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 À 5 ANS	+ DE 5 ANS	TOTAL
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES						
Actif	112 509	1 104 000	.	.	.	1 216 509
Passif	31 732	.	.	320 000	.	351 732
Autres concours à la clientèle	3 940	168 286	172 901	409 700	25 520	780 347
Prêts à la clientèle financière	593	147 000	.	.	.	147 593
Comptes ordinaires débiteurs	21 546	21 546
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (ACTIF)	26 078	315 286	172 901	409 700	25 520	949 486
TOTAL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (PASSIF)*	291 603	291 603

* Dont opérations avec entreprises liées.

Note 5

Actions, obligations et autres titres

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Parts d'OPCVM de placement	.	48 100
Dépréciation parts d'OPCVM de placement	.	-1 372
Actions et autres titres de placement non cotés	4	6
Actions et autres titres de placement cotés	.	.
Autres titres à long terme	718	749
Obligations*	547 983	529 162
TOTAL	548 705	576 644

* Obligations émises par le FCT Master Crédit Cards Pass, à échéance octobre 2025, souscrites par Carrefour Banque

- dont obligations subordonnées: **83 500 milliers d'euros**- dont obligations parts cédantes: **50 150 milliers d'euros**- dont créances rattachées: **11 milliers d'euros*** Obligations de la titrisation espagnole SFC: **414 303 milliers d'euros**- dont créances rattachées: **10 milliers d'euros**

Note 6

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Certificats de dépôt	593 000	79 000
Autres titres de créances négociables	419 126	492 514
Emprunts obligataires	800 822	1 200 253
TOTAL	1 812 948	1 771 766
dont dettes rattachées	822	253
dont opérations réalisées avec les entreprises liées	.	.

Note 7

Échéancier des dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

					31/12/2022
	≤ 3 MOIS	> 3 MOIS ≤ À 1 AN	> 1 AN ≤ À 5 ANS	+ DE 5 ANS	TOTAL
Certificats de dépôt	593 000	.	.	.	593 000
Autres titres de créances négociables	166 626	40 500	212 000	.	419 126
Emprunts obligataires	822	400 000	400 000	.	800 822
TOTAL	760 448	440 500	612 000	.	1 812 948

Note 8

Titres de participations et de filiales

(en milliers d'euros)

FILIALES ET TITRES DE PARTICIPATION NON COTÉS	31/12/2022			31/12/2021		
	VALEUR COMPT. BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR COMPT. NETTE	VALEUR COMPT. BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR COMPT. NETTE
Fimaser S.A.
Servicios Financieros Carrefour, E.F.C. S.A.	1 663	.	1 663	1 663	.	1 663
La Financière PASS SAS	37	.	37	37	.	37
TOTAL	1 700	.	1 700	1 700	.	1 700

SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR, E.F.C. S.A. domiciliée Carreta N-I, km 14,500 28108 ALCOBENDAS au capital de 18 567 438 euros.

Participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital 6,797 %

Chiffre d'affaires exercice 2022 : 315 973 milliers d'euros en légère augmentation par rapport à 2021

Résultat après impôt 2022 : 66 832 milliers d'euros en augmentation de 56.4% par rapport à 2021

Réserves, report à nouveau et prime d'émission avant affectation du résultat 2022 : 300 819 milliers d'euros.

La société LA FINANCIERE PASS SAS, domiciliée au 1, Rue Jean Mermoz - 91051 EVRY Cedex, filiale au capital de 37 000 euros.

Participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital 100,00 %, résultat net en bénéfice de 12 milliers d'euros sur 2022.

Le FCT Master Crédit Cards Pass domicilié 41 rue Délizy 93500 PANTIN.

La participation de CARREFOUR BANQUE dans le capital pour 100,00 % (représentant 300 euros).

Les comptes du FCT Master Crédit Cards Pass sont consolidés par intégration globale dans les comptes du groupe CARREFOUR BANQUE.

Note 9

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

	31/12/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2022
IMMOBILISATIONS BRUTES					
Immobilisations incorporelles	166 865	12 261	21 571	-103	157 451
dont créances restructurées	16 288	279	362	103	16 309
TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES	183 153	12 540	21 933	.	173 760
Amortissements sur immobilisations incorporelles	57 392	9 395	18 160	.	48 627
Amortissements sur immobilisations corporelles	13 795	866	361	.	14 300
TOTAL DES IMMOBILISATIONS NETTES	111 966	2 279	3 412	.	110 833



Note 10

Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

ACTIF	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Débiteurs divers groupe	23 273	19 748
Autres débiteurs divers*	34 758	41 501
TOTAL AUTRES ACTIFS	58 031	61 249
Valeurs à l'encaissement	53 458	32 936
Charges constatées d'avance	27 575	23 041
Produits à recevoir	25 554	12 028
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	106 588	68 005

* dont une avance à la SCI AMBAVILLE de 6 021 milliers d'euros sur 2013.

Cette avance correspond à un investissement défiscalisé Outre Mer (dit Loi Girardin),

* dont la dépréciation de 804 milliers d'euros sur les dépôts de garantie de 36 000 milliers d'euros au titre du risque de défaillance des créances cédées au FCT de titrisation.

Note 11

Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

PASSIF	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Créditeurs divers groupe	29 635	8 556
Impôts et taxes	1 649	1 721
Dettes sociales	14 173	12 694
Fournisseurs	5 351	1 616
Autres débiteurs divers*	9 682	7 532
TOTAL AUTRES PASSIFS	60 491	32 119
Charges à payer	13 916	13 925
Produits constatés d'avance	38 654	31 944
Valeurs à l'encaissement	.	.
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	52 570	45 869

* dont un abandon de créance sur un investissement défiscalisé à la SCI AMBAVILLE de 4 015 milliers d'euros sur 2013.

Note 12

Dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	Solde au 31/12/2022
Dépréciations des crédits à la clientèle*	195 599	556	100 946	.	95 209
TOTAL	195 599	556	100 946	.	95 209
Provisions					
Provisions pour retraites	10 216	1 199	3 035	48	8 333
Autres provisions**	36 607	2 416	23 004	164	15 855
TOTAL	46 823	3 615	26 039	103	24 188
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires
Provision réserve spéciale de participation
TOTAL

*dont la variation est principalement composée d'une reprise de provision en lien avec la cession d'un portefeuille client en surendettement.

** dont la variation est principalement composée :

d'une provision sur la rémunération variable des cadres de **2 217 milliers d'euros**

d'une reprise de provision sur l'extinction des engagements de Carrefour Banca de **5 015 milliers d'euros**

d'une reprise de provision pour GPEC de **6 641 milliers d'euros**

d'une reprise de provision sur la rémunération variable des cadres de **2 453 milliers d'euros**

et d'une reprise de provision pour risque au titre du risque opérationnel sur les transactions frauduleuses de **6 900 milliers d'euros**

Note 13

Fonds pour risques bancaires généraux

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	Solde au 31/12/2022
Provisions des fonds pour risques bancaires	3 735	.	.	3 735



Note 14

Capitaux propres hors FRBG

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	Solde au 31/12/2022
CAPITAL : 6 614 184 ACTIONS	101 347	.	.	101 347
RÉSERVES ET REPORT A NOUVEAU				
Prime d'émission	207 110	.	.	207 110
Bons de souscription d'actions
Réserves légales	10 135	.	.	207 110
Réserves statutaires
Autres réserves	140 236	.	15 014	125 221
Report à nouveau	6 800	2 380	.	9 180
TOTAL RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	364 281	.	.	351 647
TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	465 628	.	.	452 994

Les notes sur le hors-bilan

Note 15

Crédits confirmés, cautions, avals et autres engagements reçus ou donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	3 214 143	2 911 873
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	1 950 335	1 943 216
Engagements sur instruments de taux d'intérêt (swaps)	844 000	549 000
Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre de la clientèle	5 807	5 657
- dont garanties financières	5 657	5 657
Engagement sur titres	414 000	414 000
Engagements reçus	3 462 115	3 470 616
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	1 225 000	1 225 000
Engagements de financement reçus de la clientèle financière	400 000	400 000
Engagements sur instruments financiers à terme	1 837 000	1 845 500
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissement de crédit	115	116

Note 16

Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)

	31/12/2022			
Opérations fermes de gré à gré	Micro-couverture	Position ouverte isolée	Total	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	663 000	1 566 000	2 229 000	-21 909
Swaps financiers de devises				
Caps	30 000	62 000	92 000	1 497
TOTAL	693 000	1 628 000	2 321 000	-20 412
Durée résiduelle	≤ 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Ventilation du nominal des contrats	106 500	578 500	8 000	693 000
Ventilation de la juste valeur	1 147	-22 115	555	-20 412

	31/12/2021			
Opérations fermes de gré à gré	Micro-couverture	Position ouverte isolée	Total	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	865 500	1 468 000	2 333 500	-4 102
Swaps financiers de devises				
Caps	30 000	62 000	92 000	122
TOTAL	895 500	1 530 000	2 425 500	-3 980
Durée résiduelle				Total
Ventilation du nominal des contrats				
Ventilation de la juste valeur				

Les notes sur le compte de résultat

Note 17

Intérêts et produits assimilés Intérêts et charges assimilées

(en milliers d'euros)

	31/12/2022		31/12/2021	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Sur opérations avec les établissements de crédit	24 959	14 941	14 457	12 259
Sur opérations avec la clientèle*	57 066	790	76 534	840
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 923	9 676	3 109	3 579
TOTAL	83 947	25 407	94 100	16 678

* parties liées (produits)

1 302

667

Note 18

Commissions

(en milliers d'euros)

	31/12/2022		31/12/2021	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Commissions sur opérations sur titres	9 832	.	10 576	.
Commissions sur moyens de paiement	44 997	19 899	45 368	19 359
TOTAL	54 828	19 899	55 944	19 359



Note 19

Autres produits et charges d'exploitation bancaires

(en milliers d'euros)

	31/12/2022		31/12/2021	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun	5 768	9 631	5 923	9 324
Charges refacturées à des sociétés du groupe
Autres produits et charges d'exploitation bancaires*	48 439	58	52 097	250
TOTAL	54 206	9 689	58 019	9 574
* parties liées (produits)	46 410		49 561	

Note 20

Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	27 895	30 361
Charges sociales et fiscales	14 558	15 544
Intéressement et participation	2 620	2 017
CHARGES DU PERSONNEL	45 073	47 922
dont Charges de retraites	2 951	3 674
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	71 237	70 355
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	116 311	118 277

Note 21

Coût du risque

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Net dotations / reprises dépréciations	88 946	75 720
Charges sur créances clientèle couvertes principalement par des dépréciations	-135 362	-182 343
TOTAL	-46 416	-106 623

Note 22

Gains ou pertes des opérations sur portefeuille

(en milliers d'euros)

	31/12/2022		31/12/2021	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation				
- Sur instruments financiers	.	658	1 371	.
- Gain ou perte de change
TOTAL	.	658	1 371	.
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement - assimilés				
- Dépréciation titres de placement	.	61	.	778
- Plus ou moins-values sur cessions de placement
- Charges sur titres de placement
TOTAL	.	61	.	778

Note 23

Gains ou pertes des actifs immobilisés

(en milliers d'euros)

	31/12/2022		31/12/2021	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Solde sur cessions actifs corporels, incorporels et financiers				
- Sur actifs immobilisés	7 130	7 159	49 142	21 031
TOTAL	7 130	7 159	49 142	21 031



Autres informations

Note 24

Dirigeants

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations allouées aux organes d'Administration et de Direction	1 804	1 554

Note 25

Effectifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
Effectif moyen de l'exercice dont :	713	785
Employés	455	508
Cadres	258	277

Note 26

Identification des sociétés consolidantes

La société CARREFOUR BANQUE est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe CARREFOUR S.A. (détention 60,00%) ayant son siège 93, Avenue de Paris - 91300 Massy et par mise en équivalence dans ceux de BNP PARIBAS SA ayant son siège 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris, au travers de sa filiale BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE S.A. (détention 40,00%) ayant son siège 1 boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société Carrefour Banque

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Carrefour Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels comprennent principalement l'émission d'attestations d'informations comptables et financières.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Risque identifié et principaux jugements

Carrefour Banque est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers et nécessitent ainsi la constitution de dépréciations pour couvrir le risque avéré de non-recouvrement des créances.

Comme mentionné à la note 1.D. de l'annexe aux comptes sociaux, les dépréciations comptabilisées sont égales à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs attendus actualisés.

Le calcul des dépréciations repose sur :

- une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit ;
- l'application d'un modèle statistique des flux de recouvrement sur la base des données historiques observées et des probabilités de défaillance en fonction du niveau de risque de chacun des portefeuilles d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...).

Au 31 décembre 2022, le stock de dépréciations sur les créances envers la clientèle s'élève à 95 millions d'euros pour des encours bruts de 1 044 millions d'euros, tel que présenté dans la note 3 – *Crédits à la clientèle de l'annexe aux comptes sociaux*.

Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations des crédits à la clientèle constituait un point clé de l'audit étant donné la matérialité de l'estimation comptable et la part significative des jugements de la banque sur les estimations des flux de recouvrements.

Notre approche d'audit

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons effectué une revue :

- de la segmentation des créances en portefeuilles homogènes de risque et de la cartographie des modèles de provisionnement par produits ;
- du calcul des dépréciations afférentes sur base statistique en appréciant la pertinence de la méthodologie de calcul des dépréciations au regard de l'activité et de la structure de portefeuille de crédit de Carrefour Banque et en réalisant également une analyse de conformité des méthodes de calcul et des modalités de calibrage des paramètres de risque avec le principe d'estimation statistique des pertes prévisionnelles telle que mentionnée dans l'ANC-2014-07.

Nous avons par ailleurs apprécié et testé les dispositifs de contrôle relatifs :

- au suivi des risques de crédit et de contrepartie,
- à l'identification et au suivi des contreparties présentant des impayés et au déclassement des encours en créances douteuses ou douteuses compromises,
- à l'appréciation des risques de non-recouvrement.

Nos spécialistes informatiques ont par ailleurs testé la conception et la mise en œuvre des contrôles informatiques mis en place par votre établissement avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles embarqués au titre des flux permettant le calcul des provisions statistiques.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les faits marquants et la note 1D et 1M de l'annexe aux comptes sociaux dans le contexte d'incertitudes persistantes, et plus globalement les informations publiées en annexes aux comptes relatives au risque de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante: comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour Banque par l'Assemblée Générale du 25 mai 2014 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 5 mai 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 19^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

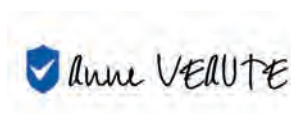
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Paris la Défense, le 29 mars 2023

Deloitte & Associés
Paris la Défense, le 29 mars 2023

A digital signature of Anne VEAUTE, featuring a blue checkmark icon to the left of the name written in a cursive script.

Anne VEAUTE
Associée

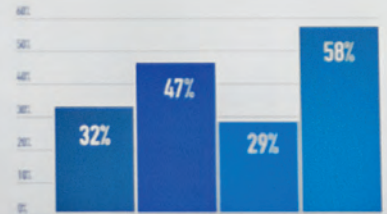
A digital signature of Anne-Elisabeth PANNIER, featuring the name written in a cursive script.

Anne-Elisabeth PANNIER
Associée

LES COMPTES CONSOLIDÉS



The grant relates to marketing and strategic capabilities. We warrant and confirm that the information given in the application form is true and correct and that understand that it is being used.



Sommaire

46

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2022
ÉTABLIS SELON LES NORMES
COMPTABLES IFRS ADOPTÉES
PAR L'UNION EUROPÉENNE**

52

**NOTES ANNEXES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

88

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

État de la situation financière

au 31/12/2021 et au 31/12/2022

ACTIF (en milliers d'euros)	NOTES	NORMES IFRS 31/12/2022	NORMES IFRS 31/12/2021
Caisse, banques centrales, CCP		84 011	2 849
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	43 359	3 406
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	15 078	910
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.3	29 924	82 107
Prêts et créances sur établissement de crédit et assimilés au coût amorti	4.5	1 370 723	1 480 610
Prêt et créances sur la clientèle au coût amorti	4.6	1 225 122	1 236 446
Titres au coût amorti		414 014	414 014
Actifs d'impôts courants et différés	4.8	72 639	61 997
Comptes de régularisation et actifs divers	4.9	131 032	88 296
Immobilisations corporelles et incorporelles	4.10	116 272	111 402
TOTAL ACTIF		3 502 174	3 482 037

PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	NORMES IFRS 31/12/2022	NORMES IFRS 31/12/2021
Caisse, banques centrales, CCP		.	.
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	43 477	3 477
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	34 533	7 541
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	351 732	380 848
Dettes envers la clientèle	4.6	292 794	317 401
Dettes représentées par un titre	4.7	2 074 211	2 135 075
Passifs d'impôts courants et différés	4.8	16 241	2 104
Comptes de régularisation et passifs divers	4.9	110 415	71 099
Provisions	4.11	28 945	41 552
Capitaux propres, part du groupe :		549 825	522 940
Capital et réserves liées		308 457	308 457
Réserves consolidées		208 760	165 495
Résultat de l'exercice		32 608	48 988
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 502 174	3 482 037



Compte de Résultat consolidé

au 31/12/2021 et au 31/12/2022

COMPTE DE RÉSULTAT <i>(en milliers d'euros)</i>	NOTES	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	5.1	142 703	155 983
Intérêts et charges assimilées	5.1	-36 443	-18 824
Revenus des titres à revenu variable		7 395	6 443
Commissions (produits)	5.2	54 520	60 418
Commissions (charges)	5.2	-21 549	-21 689
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	53	-1 029
Autres produits d'exploitation bancaire	5.4	54 552	62 763
Autres charges d'exploitation bancaire	5.4	-16 984	-15 734
PRODUIT NET BANCAIRE		184 248	228 331
Charges générales d'exploitation		-110 946	-163 734
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	4.10	-8 909	-9 193
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		64 393	55 404
Coût du risque	5.5	-35 833	-53 742
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		28 560	1 662
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-29	31 127
Ecart d'acquisition		.	.
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		28 530	32 788
Impôt sur les bénéfices	5.6	4 077	16 199
Participations ne donnant pas le contrôle		.	.
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		32 608	48 988
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		32 608	48 988

État consolidé du résultat global

au 31/12/2021 et au 31/12/2022

(en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat net part du groupe	32 608	48 988
Participation ne donnant pas le contrôle	.	.
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	694	694
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie recyclable	3 129	3 129
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie non recyclable	-2 503	-2 503
Autres éléments du résultat global	1 320	1 320
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	33 928	50 308
Dont		
Quote-part des propriétaires de la société mère	33 928	50 308
Quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	.	.

Tableau de variation des capitaux propres du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	CAPITAL ET PRIMES LIÉES		RÉSERVES CONSOLIDÉES	GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES				RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
	CAPITAL	PRIMES		Variation de juste valeur des instruments							
				Actifs financiers recyclables	Actifs financiers non recyclables	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels				
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 01/01/2021 après affectation	101 347	207 110	147 083	-1 993	33 065	-3 777	-10 205	•	472 632	•	472 632
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Augmentation de capital											
Reclassement			-1 848	1 848					•		•
Distribution											
Effet des fusions											
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires											
Sous-total			-1 848	1 848					•		•
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Autre variations				330	-2 503	2 799	694		1 320		1 320
Sous-total				330	-2 503	2 799	694		1 320		1 320
Autres variations											
Résultat								48 988	48 988		48 988
Autre variations											•
Sous-total								48 988	48 988		48 988
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31/12/2021	101 347	207 110	145 236	185	30 562	-978	-9 511	48 988	522 941	•	522 941
Affectation du résultat de l'exercice 2021			48 988					-48 988			
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 01/01/2022 après affectation	101 347	207 110	194 224	185	30 562	-978	-9 511	•	522 941	•	522 941
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Augmentation de capital											
Reclassement			-27	27							•
Distribution			-15 014						-15 014		
Effet des fusions											
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires											
Sous-total			-15 014	27					-15 014		-15 014
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres											
Autre variations			-23	696	-3 375	10 064	1 928		9 290		9 290
Sous-total			-23	696	-3 375	10 064	1 928		9 290		9 290
Autres variations											
Résultat								32 608	32 608		32 608
Autre variations											•
Sous-total								32 608	32 608		32 608
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31/12/2022	101 347	207 110	179 161	908	27 187	9 086	-7 583	32 608	549 825	•	549 825

Tableau des flux de trésorerie

exercice 2021 et 2022

(en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat avant impôts	28 530	32 788
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat	-174 851	-262 705
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8 909	9 036
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	.	.
Dotations nettes aux provisions	-97 321	-129 524
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	.	.
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-7 366	-58 113
Produits/charges des activités de financement	.	.
Autres mouvements	-79 073	-84 104
Augmentation/Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	130 336	68 038
Augmentation/Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	35 261	-81 260
Augmentation/Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	161 082	557 809
Augmentation/Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-66 225	-406 055
Impôts versés	218	-2 456
Augmentation/diminution nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle	-15 985	-161 879
Augmentation/Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	54 697	154 051
Augmentation/Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	-13 585	-7 638
Augmentation/diminution nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement	41 112	146 413
Augmentation/Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	-15 014	.
Augmentation/Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	.	.
Augmentation/diminution nette de la trésorerie liée aux opérations de financement	-15 014	.



<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	-993	.
AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	9 121	-15 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	134 697	150 163
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	2 849	1 909
Comptes prêts à vue auprès des établissements de crédit	131 848	148 254
Comptes emprunts à vue auprès des établissements de crédit	.	.
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	143 818	134 697
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	84 011	2 849
Comptes prêts à vue auprès des établissements de crédit	59 806	131 848
Comptes emprunts à vue auprès des établissements de crédit	.	.
AUGMENTATION/DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	9 121	-15 466

Faits marquants 2022

- **Gestion plan de carrière**

Le dispositif « Passerelles Sièges » (GPEC) mis en place en 2021 a pris fin le 31 décembre 2022.

- **Cession de créances des clients en surendettement**

Carrefour Banque a procédé à la vente d'une partie de ses créances en surendettement pour 67M€ qui était provisionnée à hauteur de 48M€.

- **Cession de créances contentieuses**

Carrefour Banque a procédé à la vente de ses créances contentieuses pour 30M€ qui étaient provisionnées pour 22M€.

- **Arrêt définitif succursale Carrefour Banca**

Suite à la décision d'arrêt de l'activité de Carrefour Banca prise en 2021, la radiation définitive de la succursale a pris effet le 31 août 2022.

Notes annexes aux états financiers

Note 1

Évolution de l'activité depuis la fin de l'exercice en France

La sortie graduelle de la crise sanitaire en 2021 avait contribué aux premières tensions inflationnistes du fait des goulets d'étranglement sur les chaînes de production. En 2022, les conséquences économiques de la guerre en Ukraine, notamment par la hausse du prix des matières premières, ont fortement alimenté les tensions inflationnistes.

Le groupe s'attache à identifier les risques spécifiques associés à cet environnement économique et géopolitique instable.

Ces risques spécifiques sont résumés ci-après :

- **Risque lié à l'activité :**

Le modèle de Carrefour Banque consiste à accompagner et à financer les clients particuliers. En 2022, la confiance des consommateurs s'est détériorée. Les revenus réels disponibles des ménages s'érodent, malgré les mesures de politiques budgétaires mises en place par les gouvernements. La croissance devrait être fragile en France en 2023, avec une inflation encore sensiblement au-dessus des objectifs de stabilité monétaire fixée par la Banque Centrale. Dans ce contexte, la croissance de l'activité de Carrefour Banque devrait être modérée.

- **Risque de liquidité :**

- Les besoins de refinancement sont restés relativement stables sur 2022. Avec le resserrement de la politique monétaire de la BCE, emprunter devient plus cher pour les ménages.
- Les liquidités se sont renchériées mais sont restées abondantes. En effet, la BCE aura maintenu tout au long de 2022 une politique relativement accommodante en matière de fourniture de liquidités au secteur bancaire pour éviter un coup de frein brutal sur la croissance.
- Carrefour Banque a conservé un bon accès à la liquidité en 2022, via ses émissions de NeuCP ou de NeuMTN par exemple. Le Groupe a aussi pu renouveler avec succès son opération de titrisation française adossée à des encours de cartes de crédit (300M€ placés auprès d'investisseurs). Le risque de liquidité, mesuré par l'horizon de survie de la banque dans un scénario de fermeture totale des marchés financiers, ressort à 14 mois à fin décembre.

- **Risque de taux :**

- La BCE a enclenché son cycle de resserrement monétaire durant l'été et aura relevé ses principaux

taux directeurs de 250 points de base en 2022. A fin décembre, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt s'établissaient respectivement à 2,50 %, 2,75 % et 2,00 %.

- Carrefour Banque conserve une gestion prudente de son risque de taux grâce à une politique d'adossement actif-passif systématique pour les encours de prêts personnels et une couverture dynamique pour les encours de crédit renouvelable.

- Risque de crédit :

- L'impact de l'inflation consécutive de la guerre en Ukraine et du renchérissement du coût de l'énergie et l'évolution du surendettement ont été les deux éléments d'attention en matière de risque de crédit pour l'année 2022.
- L'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des

ménages a été appréhendé dès le début de l'année 2022. Une provision a été comptabilisée pour anticiper les difficultés de paiement des segments de clients les plus fragiles. Cette provision a été actualisée dynamiquement durant l'exercice 2022. Au 31 décembre 2022, une provision de 4.5M€ est comptabilisée dans les comptes de Carrefour Banque.

- La fin des mesures de soutien aux entreprises créées lors de la pandémie (Arrêt des PGE en Juin 2022) et l'évolution du nombre des défaillances des entreprises ont été particulièrement suivies dans la perspective d'une hausse des dépôts de surendettement. Carrefour Banque a anticipé ces effets à travers une provision forward looking de 10.2M€ au 31 décembre 2022.

Note 2

A / Normes comptables applicables

La société CARREFOUR BANQUE (ci-après dénommée « la Société »), société anonyme au capital de 101 346 956.72 €, est un établissement de crédit et de courtage en assurance domicilié 9 avenue du lac – 91051 Evry cedex. Les états consolidés de l'exercice 2022 comprennent la Société et ses filiales (ci-après dénommées ensemble le Groupe). Ils sont établis et présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice 2022 ont été établis avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 1er janvier 2022 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS Interpretation Committee (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standing Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/commission/index_fr

B / Incidence des changements de méthodes comptables

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

Note 3

Résumé des principes comptables appliqués par le groupe

3.1 | NORME IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- Une classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers (1^{er} volet),
- Un modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées (2^e volet), et
- Un certain assouplissement des principes de comptabilité de couverture par rapport à la norme IAS 39, hors opérations de macro-couverture (3^e volet).

Volet 1: Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

La norme présente un modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers, basé sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie et sur le modèle économique de gestion de ces actifs.

Elle prévoit désormais trois catégories :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces nouveaux principes de classement et d'évaluation des actifs financiers n'ont pas eu d'incidence significative sur les principes de comptabilisation appliqués par le Groupe, dans la mesure où l'essentiel des actifs financiers, classés antérieurement dans la catégorie « Prêts et créances », restent comptabilisés au coût amorti, comme détaillé dans le tableau de passage qui résume l'effet de l'application de la norme sur le bilan d'ouverture des états financiers consolidés.
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les prêts et créances à la clientèle sont évalués au coût amorti dès lors qu'ils remplissent les critères établis par la norme IFRS 9 en termes de classement et d'évaluation (coût amorti) ; les nouveaux critères définis par la norme étant remplis (caractéristiques SPPI des flux de trésorerie contractuels associés aux prêts et créances sur la clientèle et business model « held to collect »).

Les titres de participation doivent être évalués à leur juste valeur, quelle que soit l'option retenue. S'agissant d'instruments de capitaux propres, ils ne sont pas soumis aux règles de dépréciation énoncées au chapitre 5.5 de la norme IFRS 9 (volet 2 de la norme).

Volet 2: Dépréciation des actifs financiers et provisionnement

Le modèle de dépréciation des encours clients a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, suivant un processus en deux étapes :

- Classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ;

puis

- Modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

• Classification des encours clients

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives du risque de crédit :

- catégorie 1: encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2: encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaut) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3: encours sur des débiteurs avec un risque de défaut avéré.

Pour les encours clients évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

• Augmentation significative du risque de crédit

Les principaux critères retenus pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée);
- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

• Indication objective de perte de valeur (défaut)

Une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée);
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

Nouvelle définition du défaut (Guidelines article 178 du règlement (UE) 575/2013)

Carrefour Banque a procédé à la mise en œuvre de la nouvelle définition du défaut.

Ainsi les encours de catégorie 3 y sont maintenus 3 mois supplémentaires avant d'être reclassés en catégorie 2.

Les réaménagements des crédits sont classés en catégorie 3, pour une période probatoire de 12 mois avant d'être reclassés en catégorie 2 pendant minimum 24 mois. En cas d'impayé, ces dossiers sont de nouveau classés en catégorie 3 pour 12 mois.

• Estimation des pertes de crédit attendues

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. Chacun de ces paramètres est calibré selon la segmentation des encours clients – celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit / crédits renouvelables et crédits affectés) – sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective. Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et à maturité pour les encours classés en catégories 2 et 3.

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs un dispositif de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs est mis en place :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de scoring, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers Banque de France;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

L'activité de crédit est suivie par le département Risque de crédit qui est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'Administration.

Volet 3 : Comptabilité de couverture

Le Groupe a choisi d'adopter le nouveau modèle général de comptabilité de couverture introduit par IFRS 9, en vertu duquel il doit s'assurer que les relations de couverture sont cohérentes avec ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques et adopter une approche plus qualitative et prospective de l'appréciation de l'efficacité de ses couvertures.

3.2 | ESTIMATIONS COMPTABLES

3.2.1 - Dépréciations des créances clients

Les dépréciations des créances clients sont décrites dans le paragraphe note 3.1 IFRS 9 volet 2 dépréciations.

3.2.2 - Dépréciations des IDA

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation. Les business plans fiscaux sont basés sur un horizon maximal retenu de 5 ans pour l'activation d'un actif net d'impôt différé.

3.2.3 - Provision pour risque et charges

Les provisions pour risque au titre du risque opérationnel ont été appréciées au regard des événements de l'année 2022.

3.3 | PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.3.1 - Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes consolidés du groupe CARREFOUR BANQUE regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle existe lorsque CARREFOUR BANQUE a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du groupe CARREFOUR BANQUE comprend :

- La société CARREFOUR BANQUE dont le siège social est domicilié 93 Avenue de Paris à Massy (91300) et enregistrée avec le SIREN n° 313 811 515. La société CARREFOUR BANQUE représente la société mère au capital de 101346 956,72 euros;

- Le fonds commun de titrisation (ci-après dénommé « FCT Revolving ») à compartiment dénommé « FCT MASTER CREDIT CARDS PASS - EuroTitrisation » est domicilié 41 rue Délizy à Pantin (93500) et enregistré au RCS de Bobigny N° 352 458 368 00045;

Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il exerce le pouvoir sur les activités pertinentes de ces structures et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur la structure pour influencer sur le montant de ces rendements.

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages;
- Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification;
- Le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation;
- Le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

Au 31 décembre 2022, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération de défiscalisation ou un groupe d'opérations de défiscalisation similaire n'ont pas été consolidées dans la mesure où CARREFOUR BANQUE ne détient pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces structures.

3.3.2 - Règles de consolidation

• Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés.

Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où elles sont représentatives d'une perte de valeur. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

• Conversion des comptes en devises étrangères

Pour toutes les sociétés du périmètre, la monnaie fonctionnelle est l'euro.

3.3.3 - Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisitions

• Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

A chaque prise de contrôle d'une société ou d'un groupe de sociétés, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs acquis. La différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, est comptabilisée en écart d'acquisition. Ce dernier, qui fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée entrée en vigueur le 1er janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- lors de chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un écart d'acquisition « complet » ou « partiel » :
- la méthode de l'écart d'acquisition complet consiste à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et à leur attribuer une partie de l'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition ;
- dans la méthode de l'écart d'acquisition partiel, les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle restent évalués à hauteur de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise, aucun écart d'acquisition ne leur est attribué ;

- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie de l'écart d'acquisition qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix postérieur à la période intercalaire ou ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe ;

- en cas d'acquisition par étape, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités ;

- l'écart d'acquisition négatif éventuellement dégagé lors de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en produit ;

- toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée selon IAS 27 amendée directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Compte tenu de son organisation et de l'interdépendance des flux de trésorerie générés par ses activités « banque », le Groupe CARREFOUR BANQUE est constitué d'une seule unité génératrice de trésorerie.

En effet, ses activités « banque » relèvent d'un pilotage unique (équipe de direction commune, forces de vente et encadrement commercial communs, commercialisation des produits d'assurance par les équipes de CARREFOUR BANQUE, tableaux de bord, comptabilité, contrôle de gestion, paie, ressources humaines et systèmes d'information communs).

• Evaluation des écarts d'acquisitions

Les écarts d'acquisitions sont rattachés en totalité à l'unique unité génératrice de trésorerie que constitue le groupe CARREFOUR BANQUE.

3.4 | ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

3.4.1 - Actifs financiers non dérivés

Les comptes consolidés du groupe CARREFOUR BANQUE regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

En application d'IFRS 9 – Instruments financiers, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

3.4.1.1. Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette : prêts et créances (encours clients) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous :

Elles sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la

réalisation de ces créances. Des dépréciations sont ainsi constituées pour les créances clients présentant un risque de crédit avéré. La méthodologie appliquée aux encours clients est précisée en note 3.2.2 Dépréciation.

Carrefour Banque a fait évoluer ses règles comptables sur « les effacements à l'issue » en décembre 2020, afin de se conformer aux normes comptables et aux pratiques courantes des banques françaises.

Actuellement, le montant brut « effacements à l'issue » est inscrit au bilan compensé par une provision représentant 100 % du montant brut total.

3.4.1.2. Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur recyclable » et au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur non recyclable » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées respectivement en résultat et en capitaux propres.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur non recyclable » a été retenue.

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de

flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

3.4.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

3.4.2 - Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- **Dettes financières:** le poste «Dettes financières» se compose des emprunts obligataires, des dettes représentées par un titre, compte sur livret, emprunts bancaires, autres titres de créances négociables, certificat de dépôt, dettes fournisseurs et autres créditeurs;
- **Autres passifs:** les autres passifs, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

Les instruments financiers émis par le Groupe CARREFOUR BANQUE sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe. Les détenteurs de ces titres obtiennent du numéraire en contrepartie. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées aux coûts amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.4.3 - Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt. Le groupe CARREFOUR BANQUE n'est par nature, pas exposé, au risque de change.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

3.4.3.1 Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- Les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture;
- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif);
- Une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique deux types de comptabilité de couverture: la couverture de flux de trésorerie et la couverture de juste valeur.

Le groupe CARREFOUR BANQUE commercialise deux grandes familles de crédits à la consommation et gère pour ce faire deux types de portefeuilles: les crédits associés à la carte PASS et l'ensemble des prêts personnels distribués auprès de la clientèle. Afin de protéger sa marge financière, une politique de couverture adaptée et spécifique pour chacun d'entre eux a été définie. A ce titre, le groupe CARREFOUR BANQUE utilise des instruments dérivés permettant de limiter l'impact d'une hausse des taux d'intérêts.

• Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au

moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

La réévaluation du dérivé est portée au bilan en valeur de marché en contrepartie des capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

• Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021, aucun actif ou passif n'était couvert en juste valeur.

La réévaluation du dérivé est inscrite au résultat symétriquement à l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

3.4.3.2 Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Sont concernés les dérivés détenus à des fins de transactions.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et Pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Il convient de préciser que, dans un souci de mutualisation des besoins de couverture des entités homologues à la société CARREFOUR BANQUE, c'est-à-dire les services financiers espagnols et belges du groupe CARREFOUR (ci-après dénommés ensembles « les sociétés affiliées »), le groupe CARREFOUR BANQUE agit en qualité de centrale de refinancement et négocie les opérations de dérivés à la fois pour son compte propre et pour le compte des sociétés affiliées, et ce dans un but de mutualisation, d'organisation et d'accès au marché.

Dans ce cadre :

- Le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle ;
- Les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples ;
- L'efficacité des couvertures est assurée rétrospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants.

Les dérivés sur actions propres désignent les actions de la société consolidante CARREFOUR BANQUE et de ses filiales consolidées par intégration globale.

La norme IAS 32 précise les situations dans lesquelles un instrument dérivé sur actions propres doit être comptabilisé comme un instrument de capitaux propres, comme une dette ou comme un instrument financier dérivé (avec comme conséquence, dans ce dernier cas, de devoir être évalué à la juste valeur, avec les changements de celles-ci enregistrés dans le compte de résultat).

Les principes retenus par la norme sont les suivants :

- a) Seuls les instruments dérivés sur actions

propres qui se traduisent par l'échange d'une quantité fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions propres peuvent être enregistrés directement en capitaux propres. Dans ce cas, ils ne sont pas réévalués.

- b) En cas de règlement sur une base nette, ou lorsque le mode de règlement peut être choisi par une des parties, l'instrument sera traité comme un instrument financier dérivé. Dans ce cas, les variations de valeur de cet instrument sont enregistrées en résultat.
- c) Enfin, dans le cas où l'instrument dérivé sur actions propres impose le rachat d'actions propres par l'émetteur en échange d'une quantité fixe de trésorerie, il y a apparition d'une dette égale au montant à rembourser.

3.4.4 - Méthode de détermination de la juste valeur

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- Niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés: ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables;
- Niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables: ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables;
- Niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables: un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Le risque de contrepartie (CVA/DVA) qui consiste à enregistrer un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés est calculé selon des données de marchés observables.

Le groupe CARREFOUR BANQUE ne procède pas au calcul de la détermination de la valeur de marché des instruments dérivés. Le groupe récupère auprès de ses contreparties cette valeur de marché.

3.4.5 - Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Le groupe CARREFOUR BANQUE présente sous les rubriques «Intérêts et produits assimilés» et «Intérêts et charges assimilées» la rémunération des instruments financiers à la juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers à la juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat».

• Les dérivés de couverture

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

• Actifs financiers au coût amorti

Les revenus et les charges relatifs aux instruments évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés sont comptabilisés au compte de résultat avec la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

3.4.6 - Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit. (cf. 3.1 volet 2: Dépréciation)

3.4.7 - Décomptabilisation d'actifs ou passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

3.4.8 - Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3.5 | IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement :

- Aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant de 3 à 8 ans. A cet égard, les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet ;
- Aux droits au bail qui ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ;
- Au fonds commercial qui fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant

les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Licences et logiciels	3 à 8 ans
Matériels informatiques	3 à 5 ans
Agencement et installations	5 à 8 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

Compte tenu de la nature de ses immobilisations, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les modes d'amortissement et les durées d'utilité sont réexaminés à chaque clôture et sont, le cas échéant, révisés de manière prospective.

Lors de la conclusion de contrats de location longue durée portant notamment sur des actifs immobiliers, le Groupe procède à l'analyse des dispositions contractuelles pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location simple ou d'un contrat de location-financement, c'est-à-dire un contrat qui a pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur.

Les biens mis à la disposition du Groupe au travers d'un contrat de location financement, sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les actifs sont immobilisés pour la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location ; ces actifs sont amortis selon les mêmes durées que les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire ou sur la durée du contrat si elle est inférieure à la durée d'utilité du bien ;
- La dette correspondante est inscrite au passif du bilan ;
- Les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés.

Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable

ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 a remplacé à partir du 1^{er} janvier 2019 la norme IAS 17 – Contrats de location et ses interprétations, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et introduit des modifications importantes pour la comptabilisation des contrats par le preneur, en supprimant pour ces derniers la distinction entre contrats de location simple et contrats de location financement.

En application de la nouvelle norme, tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location. IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements et d'une charge d'intérêts, en remplacement de la charge de loyers) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de la dette, affecte les flux de financement).

Le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme concernant les biens de faible valeur ainsi que les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois).

3.6 | AVANTAGES AU PERSONNEL

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté, compte épargne temps...) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...).

• Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent

l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

• Régimes à prestations définies

Le groupe CARREFOUR BANQUE provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

Cet engagement est calculé annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié.

L'entrée en vigueur de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2014 implique la disparition de la méthode dite du « corridor ». Le groupe a donc constaté dans les capitaux propres sans jamais affecter le résultat les écarts actuariels non amortis et tous les services passés non encore reconnus.

• Paiements fondés sur des actions

Compte tenu de leur impact négligeable, les paiements fondés sur des actions ne sont pas comptabilisés dans les Etats Financiers du groupe CARREFOUR BANQUE.

3.7 | INFORMATION SECTORIELLE

Compte tenu de son organisation et de son reporting interne, le groupe CARREFOUR BANQUE est constitué d'un seul segment opérationnel et la zone géographique concernée est la France.

3.8 | PROVISIONS DE PASSIFS

• Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées à la date de clôture, si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être

estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

3.9 | IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et la charge d'impôt différé.

Un impôt différé est calculé, selon la méthode bilancielle, pour toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs (sauf exceptions spécifiquement prévues par IAS 12). L'évaluation des impôts différés est faite en appliquant la méthode du report variable et repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

La charge comptabilisée en France au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est également classée en impôt sur le résultat dans la mesure où le Groupe considère qu'elle répond à la définition donnée par la norme IAS 12.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'application d'IFRIC 23 n'a pas conduit à des modifications dans les évaluations des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent. En revanche, les risques fiscaux relatifs à l'impôt sur le résultat, précédemment classés dans la catégorie des provisions, sont désormais présentés séparément dans les dettes fiscales courantes ou non courantes en fonction de leur échéance – parts à moins d'un an et à plus d'un an (Conformément à la décision de l'IFRS IC de septembre 2020).

3.10 | TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent principalement les flux de trésorerie générés par les activités du groupe CARREFOUR BANQUE, les opérations avec les établissements de crédit, les opérations avec la clientèle et les opérations liées aux dettes représentées par un titre.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent principalement des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions d'actifs financiers, aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux entrées et aux sorties de périmètre.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent principalement les encaissements et les décaissements provenant des opérations réalisées avec les actionnaires (distributions de dividendes en numéraire et augmentations de capital en numéraire). Les augmentations de capital correspondant à la rémunération d'opérations d'apports sont exclues du tableau des flux de trésorerie dès lors qu'elles ont la nature de flux non monétaires.

Note 4

Notes relatives au bilan au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022

4.1 | ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs enregistrés en juste valeur par résultat, d'un montant de 43,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2022, correspondent à la juste valeur positive des swaps contractés par CARREFOUR BANQUE pour le compte de SFC, tandis que les passifs enregistrés à la juste valeur par résultat, d'un montant de 43,5 millions d'euros, correspondent, quant à eux, à la juste valeur négative des swaps contractés par CARREFOUR BANQUE pour le compte de SFC.

CARREFOUR BANQUE accorde une ligne de crédit à l'entité espagnole Servicios Financieros Carrefour (non consolidée) et de ce fait, contracte des swaps sur le marché et les retourne auprès de cette entité.

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Actions et autres titres à revenu variable
Actions et autres titres à revenu variable
Instruments financiers dérivés	43 359	.	43 359	3 406	.	3 406
Instruments dérivés	43 359	.	43 359	3 406	.	3 406
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	43 359	.	43 359	3 406	.	3 406
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
Instruments financiers dérivés	43 477	.	43 477	3 477	.	3 477
Instruments dérivés	43 477	.	43 477	3 477	.	3 477
Autres instruments dérivés
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	43 477	.	43 477	3 477	.	3 477

4.2 | ACTIFS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et de hors couvertures.

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	693 000	-20 113	860 500	-4 443
Instruments dérivés de taux d'intérêt Passif	370 000	-34 213	680 000	-5 319
Instruments dérivés de taux d'intérêt Actif	323 000	14 100	180 500	876,23
COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	.	.	.	-1 935
Instruments dérivés de taux d'intérêt Passif	.	.	.	-1 935
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	693 000	-20 113	860 500	-6 377
DÉRIVÉS UTILISÉS HORS COUVERTURE	933 000	-7 971	919 000	-72
Instruments dérivés actifs		0		3 402
Instruments dérivés passifs		-7 971		-3 475
RISQUE DE CONTREPARTIE	1 626 000	685	1 779 500	-181
Instrument dérivé passif CVA		-293		-216
Instrument dérivé actif DVA		979		36

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

4.3 | ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR OCI

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	29 924	.	29 924	82 107	.	82 107
Titres de Participation non consolidés	29 923	.	29 923	33 373	.	33 373
Autres actifs financiers	1	.	1	48 733	.	48 733
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	29 924	.	29 924	82 107	.	82 107

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI concernent les titres non consolidés de Servicios Financieros Carrefour (SFC). Le Fond HQLA Lyxor a été cédé courant 2022.

4.4 | MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché est présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7 hors CVA et DVA.

(en milliers d'euros)	31/12/2022				31/12/2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	.	43 359	.	43 359	3 406	.	.	3 406
Instruments financiers dérivés de couverture	.	15 078	.	15 078	.	912	.	912
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 924	.	.	29 924	82 107	.	.	82 107
Passifs financiers								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	.	43 477	.	43 477	3 477	.	.	3 477
Instruments financiers dérivés de couverture	.	34 506	.	34 506	.	7 470	.	7 470

4.5 | OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	91 458	152 688
Prêts	1 254 264	1 302 914
Dépôt à terme	25 000	25 000
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 370 721	1 480 602

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	31 653	20 842
Emprunts	320 079	360 006
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	351 732	380 848

4.6 | PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

Prêts consentis et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	107 536	207 815
Prêts consentis à la clientèle	1 224 185	1 216 327
Opérations de location-financement	.	.
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	1 331 721	1 424 142
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	106 599	187 696
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	1 225 122	1 236 446

Tableau de variation des prêts et créances sur la clientèle IFRS

(en milliers d'euros)	Stage 1 Encours sains	Stage 2 Encours présentant une dégradation significative du risque crédit	Stage 3 Encours en défaut	TOTAL
Encours brut au 01 janvier 2022	1 105 514	110 813	207 815	1 424 142
Transferts				
Stage 1	.	-6 429	9 903	3 474
Stage 2	-1 608	.	1 738	130
Stage 3	-10 238	-5 518	.	-15 756
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	401 769	10 397	10 809	422 975
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période hors passages en perte	-338 819	-34 718	-2 017	-375 554
Passages en perte	-2 284	-17 968	-136 830	-157 082
Changements dus à des modifications contractuelles qui ne donnent pas lieu à une décomptabilisation	-6 953	1 815	7 762	2 625
Autres ajustements	126	18 287	8 354	26 767
Fusion
ENCOURS BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 147 507	76 679	107 535	1 331 721

Tableau de variation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle IFRS 9

(en milliers d'euros)	Stage 1 Encours sains	Stage 2 Encours pré- sentant une dégradation significative du risque crédit	Stage 3 Encours en défaut	Provision pour risque de crédit sur engagements hors-bilan	TOTAL
Dépréciation encours au 01 janvier 2022	19 076	24 756	139 865	2 216	185 912
Transferts					
Stage 1	•	506	3 417	•	2 911
Stage 2	83	•	2 362	•	2 444
Stage 3	106	1 966	•	•	2 072
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	4 114	2 435	4 066	•	10 615
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période hors passages en perte	13 330	20 672	78 621	•	112 623
Passages en perte	•	•	•	•	•
Changements dus à des modifications contractuelles qui ne donnent pas lieu à une décomptabilisation	•	•	•	•	•
Changements dans les modèles / paramètres de risque	6 375	15 908	8 354		30 394
Autres ajustements	2 090	12 106	7 817	225	2 424
Fusion	•	•	•	•	•
DÉPRÉCIATION ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2022	18 347	12 793	75 459	1 991	108 590

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	13 831	13 608
Comptes à terme et assimilés	•	•
Autres comptes créditeurs	1 960	2 512
Comptes d'épargne à régime spécial	277 003	301 281
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	292 794	317 401

4.7 | DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Certificats de dépôt	593 000	79 000
Autres titres de créances négociables	418 732	491 798
Emprunt obligataire	1 062 480	1 564 277
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	2 074 211	2 135 075

4.8 | IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	248	3 768
Impôts différés	72 392	58 229
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	72 639	61 997
Impôts courants	.	5 575
Impôts différés	16 241	2 104
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	16 241	7 679

Variation des impôts différés au cours de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	56 125	45 776
Produits d'impôts différés (note 5.7)	4 256	13 854
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers	.	.
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	-3 505	-875
Variation des parités monétaires et divers	-726	-2 630
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	56 150	56 125

La hausse des impôts différés résulte de la prise en compte des dépréciations sur déficits fiscaux reportables et sur différences temporaires constatés à la clôture de l'exercice.

Ventilation des impôts différés nets par origine

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Actifs financiers disponibles à la vente	.	.
Réserve latente de location-financement	.	.
Provisions pour engagements sociaux	5 308	5 109
Provisions pour risque de crédit	36 122	55 876
Autres éléments	-33 876	-47 986
Déficits fiscaux reportables	48 596	43 126
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	56 150	56 125
dont		
Impôts différés actifs	72 392	58 229
Impôts différés passifs	16 241	2 104

4.9 | COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs à l'encaissement	56 263	36 086
Charges constatées d'avance	22 889	19 563
Produits à recevoir	17 716	8 410
Autres comptes de régularisation	629	3 649
Débiteurs divers groupe	15 712	11 650
Autres débiteurs divers	17 823	8 937
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	131 032	88 296
Charges à payer	1 263	726
Produits constatés d'avance	13 916	14 491
Valeurs à l'encaissement	8 553	6 894
Créditeurs divers groupe	29 678	5 596
Impôts et taxes	1 309	533
Dettes sociales	16 408	15 038
Fournisseurs	30 367	27 227
Autres créditeurs divers	8 922	594
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	110 416	71 099

4.10 | IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT
Terrains et constructions
Équipement, Mobilier, Installations	16 420	14 411	2 009	16 399	13 906	2 494
Biens mobiliers donnés en location
Autres immobilisations	1 107	684	424	1 558	854	704
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 527	15 094	2 433	17 957	14 759	3 198
Logiciels informatiques acquis et produits par l'entreprise	101 076	57 090	43 986	103 360	68 755	34 605
Autres immobilisations incorporelles	69 853	.	69 853	73 600	.	73 600
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	170 929	57 090	113 839	176 960	68 755	108 205

• Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent en particulier les droits au bail et la relation clientèle.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, le droit au bail est valorisé comme la somme des différences entre le loyer au prix du marché et le loyer payé sur la durée résiduelle du bail actualisé au taux de rendement du marché.

Au 31 décembre 2022, les tests de dépréciations portant sur ces actifs pris individuellement, effectués selon les modalités définies au paragraphe 3.5 relatif aux immobilisations, n'ont pas donné lieu à dépréciation. (cf. note 3.5: Norme IFRS 16).

• Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2022 correspond à 15 millions d'euros contre 15 millions d'euros au titre de l'exercice 2021, et le montant net des dotations et reprises d'amortissement des immobilisations incorporelles correspond à 57 millions d'euros en 2022.

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

4.11 | PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Dotation	Reprise	Autres mouvements	31/12/2022
Avantage au personnel	10 198	1 225	130	2 960	8 333
Provision restructuration	11 632	.	5 415	1 226	4 991
Provision risque sociaux	1 535	199	395	1	1 337
Provision risque légaux
Provison IFRS 9 Hors-bilan	2 216	.	225	.	1 990
Autres provisions	15 972	.	9 844	6 166	12 294
TOTAL DES PROVISIONS	41 552	1 198	15 784	1 978	28 945

La provision restructuration a diminué lié à l'utilisation de la provision de la gestion des plans de carrière, les autres provisions comprennent la reprise d'une provision pour risque au titre du risque opérationnel sur des transactions frauduleuses.

Note 5

Notes relatives au bilan au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022

5.1 | PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en milliers d'euros)	2022			2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	107 339	790	106 549	132 172	805	131 367
Comptes et prêts / emprunts	107 339	790	106 549	132 172	805	131 367
Opérations interbancaires	13 956	291	13 665	8 938	385	8 553
Comptes et prêts / emprunts	13 956	291	13 665	8 938	385	8 553
Opérations de pensions
Emprunts émis par le groupe	1 999	1 825	174	2 641	1 825	816
Instruments de couverture de résultats futurs	19 409	33 529	-14 120	12 232	15 798	-3 566
Autres intérêts et produits/charges assimilés	.	8	-8	.	11	-11
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	142 703	36 443	106 260	155 983	18 824	137 158

5.2 | PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 54,5 millions et 21,6 millions d'euros pour l'exercice 2022 (contre 60,4 millions et 21,7 millions d'euros pour l'exercice 2021).

5.3 | GAINS OU PERTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans les « produits et charges d'intérêts » (note 5.1).

(en milliers d'euros)	2022	2021
Portefeuille de transaction	8	4
Instrument de dette	.	.
Autres instruments financiers dérivés	8	4
Variation Juste valeur - partie inefficace	.	.
Couverture de juste valeur	-78	173
Pertes sur les éléments de couvertures	.	.
Gains sur les instruments couverts	-78	173
Couverture de juste valeur	.	.
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	.	.
Résultat Risque de contrepartie sur instruments dérivés	-77	-3
Réévaluation des positions de change	.	.
TOTAL	-147	174

5.4 | PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITÉS BANCAIRES

(en milliers d'euros)	2022			2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun	47 097	9 587	37 511	55 083	10 077	45 005
Charges refacturées à des sociétés du groupe	5 768	.	5 768	5 923	.	5 923
Autres produits et charges d'exploitation bancaires	1 687	7 397	-5 711	1 758	5 657	-3 899
Produits nets de l'activité d'assurance
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	54 552	16 984	37 568	62 763	15 734	47 029

5.5 | COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

Évènements majeurs à noter sur l'année 2022 :

- Une amélioration des suivis des scores clients afin d'optimiser leur performance,
- Une gestion du recouvrement optimisée avec un raccourcissement de la gestion en Recouvrement Amiable, et
- Une prise en charge personnalisée dès le 1er impayé sur les profils les plus à risque.

Coût du risque de la période

(en milliers d'euros)	2022	2021
Reprises nettes aux dépréciations	77 323	141 820
Charges sur créances clientèle couvertes principalement par des dépréciations	-113 156	-195 562
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	-35 833	-53 742

Coût du risque de la période par nature d'actifs

(en milliers d'euros)	2022	2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	.	.
Prêts et créances sur la clientèle	-35 833	-53 742
Autres actifs	.	.
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	-35 833	-53 742

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

(en milliers d'euros)	2022	2021
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	206 935	348 756
Reprises nettes aux dépréciations	-77 323	-141 820
Autres mouvements liés aux entrées de périmètre	.	.
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	129 613	206 935

Dépréciations constituées par nature d'actifs

(en milliers d'euros)	2022	2021
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur la clientèle	129 613	206 935
Autres actifs	.	.
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	129 613	206 935

La reprise nette comprend les effacements à l'issue et la reprise de provision liée à la vente des encours de surendettement.

5.6 | IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	178	-2,345
Impôts différés	-4 255	-13 855
TOTAL	-4 077	-16 199

(en milliers d'euros)	2022	2021
Résultat courant avant impôt	28 530	32 788
Taux normatif	25.83%	25.83%
Surtaxes	4.70%	4.70%
Impôt théorique	7 369	8 469
Eléments imposés à taux réduit		
Net des réintégrations/déductions	-11 087	-36 334
Taxes assimilées à l'impôt	.	.
Autres	-359	11 666
Charge d'impôt sur les bénéfices	-4 077	-16 199
dont		
Charge d'impôt courant de l'exercice	178	-2 345
Produit d'impôt différé de l'exercice (note 4.8)	-4 255	-13855

Note 6

Exposition aux risques et ratios réglementaires

6.1 | PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RISQUES

Le groupe CARREFOUR BANQUE exerce une activité spécialisée de crédits à la consommation destinés aux particuliers. Le groupe distribue deux grandes familles de crédits à la consommation : les crédits associés à la carte PASS Mastercard et l'ensemble des prêts personnels (véhicules neufs ou d'occasion, moto, travaux, trésorerie, consolidation de dettes interne, externes, crédits affectés ...).

Les principaux risques identifiés par CARREFOUR BANQUE sont les suivants :

- **Risque de taux :** Le risque de taux susceptible d'affecter Carrefour Banque serait une augmentation plus rapide des taux de ses dettes par rapport aux taux de financement des dossiers clients. En effet, l'évolution défavorable des taux d'intérêt serait susceptible d'affecter la rentabilité de Carrefour Banque et, en conséquence, sa capacité de remboursement de ses dettes ;

- **Risque de marché :** Le risque de marché est le risque de perte qui pourrait résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux de change et les autres produits financiers ;
- **Risque de liquidité :** Le risque de liquidité est le risque pour l'entreprise de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ;
- **Risque de contrepartie :** Le risque de contrepartie est le risque encouru si le refinancement et/ou les opérations de dérivés sont concentrés sur un panel de contreparties très limité ;

- **Risques de solvabilité:** La solvabilité témoigne de la capacité de Carrefour Banque à pouvoir assurer l'avenir à relativement long terme sans se trouver en défaut de paiement. Le risque sous-jacent pour nos clients: si ceux-ci n'encourent aucun risque financier en cas de faillite de Carrefour Banque, il n'en est pas de même en matière d'épargne bilancielle;
- **Risque de crédit:** Le risque de crédit au sein de Carrefour Banque est le risque qu'un de ses débiteurs ne remplisse pas ses obligations contractuelles. L'insolvabilité des emprunteurs auxquels la société a consenti des fonds est l'un des principaux risques affectant l'activité;
- **Risque de non continuité d'activité:** Le risque de non continuité d'activité est le risque encouru si les prestataires sont défaillants sans dispositif de back up ou PCA (Plan de Continuité d'Activité), si les outils ne sont pas disponibles et non couverts par des PCA / PRA (Plan de Reprise d'Activité) réguliers, si les équipes ne sont pas disponibles et non couvertes par des dispositifs de back up ou d'externalisation des opérations clés, si les locaux ne sont pas accessibles et ne sont pas couverts par un ou plusieurs sites de repli;
- **Risque informatique:** Ce risque concerne tous les aspects relatifs aux systèmes informatiques, à leur continuité ainsi qu'à leur sécurité (protection des informations, procédures de gestion de crise, stabilité de l'infrastructure ...);
- **Risque de fraude externe:** Carrefour Banque a identifié plusieurs types de fraudes externes pouvant impacter ses activités: l'utilisation frauduleuse de la carte, l'usurpation d'identité, la fraude documentaire ...
- **Risque de non-maîtrise des processus externalisés:** Pour chaque service externalisé, un contrat et un SLA (Service Level Agreement) est formalisé afin d'assurer dans un cadre contractuel les obligations de la société, y compris en matière de continuité de ses services. Les risques inhérents à l'externalisation sont: la sous performance, la défaillance du prestataire, la dépendance, la perte de contrôle de l'activité sous-traitée ou de savoir-faire, contrat mal négocié...;
- **Risque juridique:** Le risque juridique susceptible d'impacter Carrefour Banque se définit principalement comme le risque que la rédaction et l'interprétation d'un contrat liant Carrefour Banque à une contrepartie (clients ou prestataires de services) génère des

pertes financières ou engendre une augmentation non désirée des engagements de Carrefour Banque;

- **Risque de stratégie:** Le risque de stratégie couvre l'impact négatif de ne pas être dans la capacité de réaliser ses objectifs stratégiques. De plus, le Conseil d'Administration, dans sa fonction de supervision de la Direction, assure le suivi régulier de la réalisation des objectifs stratégiques;
- **Risque de réputation:** Le risque de réputation est défini comme la perte de valeur de Carrefour Banque ou l'impact sur les revenus et le capital en général qui se produiraient suite à des événements qui pourraient porter atteinte à sa réputation ou à ses produits;
- **Risque de non-conformité:** il s'agit du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Carrefour Banque est soumis et applique le règlement 575/2013 du Parlement Européen en termes d'obligation réglementaire.

6.2 | RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit au sein de CARREFOUR BANQUE est le risque qu'un de ses débiteurs ne remplisse pas ses obligations contractuelles. L'insolvabilité des emprunteurs auxquels la société a consenti des fonds est l'un des principaux risques affectant l'activité. A cet effet, CARREFOUR BANQUE s'est tout particulièrement dotée de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité de ses clients tels que:

- Un système d'aide à la décision intégrant des outils de scoring, de budget et de référence passées attestant de la qualité de la contrepartie et procède également à la vérification des fichiers négatifs; ainsi que la prise en compte des événements liés à la crise en Ukraine et aux effets d'inflation en découlant;
- Une gestion active des fonctions recouvrement et contentieux;
- La mise en place de cession en flux.

- Des outils de suivi permanent du risque de crédit.

Les provisions assurant la couverture du risque de crédit sont constituées conformément aux règles comptables en vigueur.

Gestion du risque de crédit

Dispositif de sélection des opérations

Le groupe CARREFOUR BANQUE possède son propre réseau de distribution. Les vendeurs du réseau, qui sont formés et sensibilisés aux problématiques liées à la prévention du surendettement et au risque d'exclusion financière, effectuent l'octroi des crédits sur la base de scores et de systèmes experts.

L'organisation

Renforcement de la direction des risques en créant une direction des risques et de la coordination du contrôle interne. Cette direction regroupe :

1. le risque de crédit :

En charge de la politique d'acceptation, de la gestion des outils d'aide à la décision en matière d'octroi et gestion des dossiers en termes d'orientation des créances en impayés, des estimations des taux de provisionnement (servant de base au calcul du coût du risque incombant à la direction financière), du contrôle de la qualité des actifs sous-jacents, dans le cadre des opérations de titrisation ;

2. les risques opérationnels et la cartographie des risques :

En charge de la création et du maintien de la cartographie des risques et du processus de suivis et de recensements des risques opérationnels ;

3. le contrôle permanent de niveau 2 :

En charge de la mise en place du plan de contrôle de niveau 2, de son exécution et de l'accompagnement des métiers dans le contrôle de niveau 1 ;

4. la conformité :

En charge de veiller à la sécurité financière, au contrôle des PECL, à la protection des intérêts du client, des règles de déontologie et de la veille réglementaire ;

5. la prévention de la fraude et LCBFT :

En charge d'établir les règles et le suivi des dispositifs de prévention de la fraude et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Ce renforcement participe de la volonté de Carrefour Banque de mieux maîtriser ses risques tout en protégeant les intérêts de la clientèle et en respectant les réglementations en

vigueur.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

- Une gouvernance du risque au travers :
 - d'un comité de « gestion des risques crédit » : tenu tous les trimestres, avec comme participants : le Directeur administratif et financier, la Direction opérationnelle, les directeurs commerciaux, les équipes risques, financiers et marketing, la conformité, le contrôle permanent ; cette instance décisionnelle statue sur les questions opérationnelles relatives à la maîtrise du risque de crédit : elle définit les indicateurs de suivi du risque de crédit, valide les critères d'accélération et sert d'alerte et d'information ; son rôle est précisé dans la politique de gestion des risques ;
 - du comité Risque Carrefour Banque BNPP PF : tenu tous les trimestres avec la direction des grands partenaires de BNPP PF et la direction risque Carrefour Banque. Cette instance permet d'effectuer des benchmarks sur les évolutions des indicateurs risque et de commenter les performances du recouvrement amiable et judiciaire ;
 - du Conseil d'Administration : tenu 4 fois par an, présentation à chaque Conseil de l'évolution du risque ainsi que des plans d'actions liés à la maîtrise du risque crédit (mesures préventives et curatives) ;
- La surveillance du risque au travers des indicateurs de suivi des risques,
- suivi mensuel du taux d'impayés sur stock d'encours ;
- suivi mensuel de l'acceptation : taux de dossiers acceptés avec un zoom entre la décision du système expert et la décision du conseiller, par produit, par vendeur ;
- suivi mensuel du NRO (Niveau de risque à l'octroi) par produit, par vendeur et conseiller, en nombre et en montant avec diffusion aux vendeurs des listes des dossiers montés au surendettement de moins de 3 mois ;
- suivi du profil de la demande, de la transformation de la demande (décision système expert et décision vendeur) et du risque générationnel ;
- suivi mensuel des « refus-repris » par vendeur, par produit, par motif (décision système croisée avec décision des attachés commerciaux) : hors score, hors budget, hors norme... : l'objectif est

de comprendre l'évolution des refus repris afin d'identifier les besoins en formation, les motifs de reprises ou revoir si le système n'est pas restrictif. Depuis 2008, l'argumentation de l'acceptation d'un dossier « refus repris » est obligatoire sur le système d'information ;

- suivi mensuel de la charge du risque, des dépôts de surendettement, des orientations PRP et des encours compromis, des transmissions contentieux et des encaissements en fonction du partenaire contentieux ;
- suivi journalier des efficacités recouvrement interne (nombre d'appels émis et reçus, % régularisations ...) par chargé de clientèle, par chef de groupe, par phase mise à disposition des

équipes via « la météo du risque » et externe.

Exigences liées à l'utilisation des systèmes de notations internes pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit.

La direction des risques a pris la décision, après accord de l'ACPR de revenir en méthode standard depuis février 2021.

Encours sains

La norme IFRS 9 permet de distinguer les encours sains, des encours dit restructurés (reports et refinancements de crédit total et partiel).

Encours douteux

Le tableau ci-dessous présente le stock des encours

douteux, ainsi que les provisions constituées.

	2022			2021		
	Encours douteux bruts (actifs dépréciés et engagements provisionnels)	Provisions sur encours douteux	Total des encours douteux nets	Encours douteux bruts (actifs dépréciés et engagements provisionnels)	Provisions sur encours douteux	Total des encours douteux nets
(en milliers d'euros)						
Prêts et créances sur la clientèle	107 536	75 459	32 077	207 815	143 865	63 950
TOTAL DES ENCOURS DOUTEUX	107 536	75 459	32 077	207 815	143 865	63 950

	Non échu	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	TOTAL
		(en milliers d'euros au 31 décembre 2022)				
Prêts et créances sur la clientèle	64 506	10 523	2 461	2 071	27 975	107 536
Dépréciation créances douteuses	52 135	2 235	1 373	1 338	18 377	75 459
Encours douteux par échéance	12 371	8 288	1 087	734	9 597	32 077

	Non échu	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	TOTAL
		(en milliers d'euros au 31 décembre 2021)				
Prêts et créances sur la clientèle	89 902	19 932	2 366	12 728	82 886	207 814
Dépréciation créances douteuses	50 113	2 506	1 253	9 389	80 603	143 865
Encours douteux par échéance	39 789	17 426	1 112	3 339	2 283	63 950

6.3 | RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

Cadre général de la gestion du risque de taux

Carrefour Banque a deux principaux portefeuilles clients libellés en Euros, le prêt personnel et le crédit renouvelable pour lesquels une couverture de taux spécifique est effectuée.

Au titre du prêt personnel, Carrefour Banque vise une couverture de taux qui a le même profil d'amortissement que l'actif client observé en situation statique.

Au titre du crédit renouvelable, le taux de couverture client observé en situation dynamique sur 4 ans est encadré par une fourchette de limite haute et basse.

L'objectif recherché est une immunisation de la marge financière en utilisant notamment des produits dérivés d'échange de taux d'intérêt dits « Vanille ».

Le risque de taux est piloté au travers d'un comité de risque mensuel. Ce comité permet notamment de déterminer les indicateurs pertinents ainsi que les limites à respecter.

Note 7

Rémunération et avantages consentis au personnel

7.1 | FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 46,3 millions d'euros sur l'exercice 2022 contre 53,8 millions d'euros sur l'exercice 2021. La variation s'explique principalement par la mise en place de la GPEC au mois de mai et la sortie de la filiale belge en 2021.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 30 millions d'euros (34 millions d'euros en 2021), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 16,2 millions d'euros (19,8 millions d'euros en 2021), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 3,3 millions d'euros (3,7 millions d'euros en 2021).

6.4 | RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité du groupe Carrefour Banque est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe.

La situation de refinancement est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- Une sécurité de refinancement qui s'appuie sur une évaluation mensuelle de la projection des excédents et/ou des besoins de trésorerie en comparant la projection des engagements reçus (en version dite statique ou dynamique) à la projection des encours clients en situation dynamique ;
- Une conformité aux ratios de liquidité Bâle III ;
- Une diversification des sources de refinancement obligataire, titrisation, titres de créances négociables, épargne bilancielle ;
- Un back up de liquidité suffisant.

7.2 | AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé à la clôture de chaque exercice selon la méthode des unités de crédits projetées. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite.

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite, exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédant le départ en retraite) et fonction de l'ancienneté dans le Groupe.

Charge nette de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Coûts des services rendus	797	-732
Coûts financiers	89	53
Rendement attendu des actifs de couverture	.	.
Amortissements des écarts actuariels	.	.
Autres éléments	36	8
Charges (produits)	850	-671

Evolution de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Provision au 31 décembre 2021	-2 378
Impact au compte de résultat	850
Effet périmètre	2 543
Prestations payés directement par l'employeur	-101
Autres	-66
Provision au 31 décembre 2022	848

La provision est en diminution liée au changement de méthode suite à la décision de l'IFRIC.

Evaluation de la dette actuarielle

<i>Obligation (en milliers d'euros)</i>	TOTAL
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2021	10 198
Provision	848
Juste valeur des actifs de couverture	.
Obligation brute	848
Ecarts actuariels	7 485
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2022	8 333

Hypothèses actuarielles

<i>Caractéristiques</i>	2022	2021
Age de départ à la retraite	60 - 65 ans	60 - 65 ans
Evolution des salaires	2,25 %	2,0 %
Taux de charges sociales	56 %	56 %
Taux d'actualisation	3,80 %	0,80 %

7.3 | AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe permet à ses salariés d'épargner des jours de congés dans un compte épargne-temps (CET). Les provisions CET au titre des exercices 2022 et 2021 s'élèvent respectivement à 1,3 million d'euros et à 1,4 million d'euros pour chacune des années.

7.4 | RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants allouée aux organes d'administration et de direction s'élève

à 1,803 million d'euros pour l'exercice 2022, contre 1,554 million d'euros pour l'exercice 2021.

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite, exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédant le départ en retraite) et fonction de l'ancienneté dans le Groupe.

Note 8

Engagements de financement et de garantie

8.1 | ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financements donnés		
• aux établissements de crédit	704 000	549 000
Engagements de couverture	704 000	549 000
• à la clientèle	1 950 335	1 943 216
Ouverture de crédits confirmés	1 950 335	1 943 216
Engagements de couverture	.	.
Autres engagements en faveur de la clientèle	.	.
• nantissement	2 468	2 179
• sur titres	414 000	414 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	3 070 804	2 908 395
Engagements de financements reçus		
• des établissements de crédit	3 402 000	3 470 500
Engagements de couverture	1 777 000	1 845 500
Engagements au titre des refinancements disponibles	1 625 000	1 625 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	3 402 000	3 470 500

8.2 | ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS ET REÇUS PAR SIGNATURE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de garantie donnés		
D'ordre des établissements de crédit	.	.
D'ordre de la clientèle	3 339	3 478
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	3 339	3 478
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	3 339	3 478
Engagements de garantie reçus	.	.
Cautions reçues	115	115
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	115	115

8.3 | AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres donnés en garantie	.	.

Instruments financiers reçus en garantie

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021.

Note 9

Informations complémentaires

9.1 | EVOLUTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital de la société CARREFOUR BANQUE est constitué de 6 614 184 actions de 15,3 euros de nominal chacune entièrement libérées et est détenu à hauteur de 60 % par Carrefour SA et 40 % par BNP Paribas Personal Finance SA.

89 828 nouvelles actions ont été émises suite à l'exercice des BSA de BNP Paribas Personal Finance au 29 mai 2015 représentant une augmentation de capital de 1,4 millions d'euros.

Pour rappel, au cours de l'année 2010, 506 148 actions nouvelles représentant un montant nominal de 7,8 millions d'euros avaient été émises suite aux opérations d'acquisitions et opérations d'apports des stands financiers et assurances dans le cadre d'un projet visant à rassembler au sein de la société

CARREFOUR BANQUE les réseaux de distribution des produits bancaires et d'assurances antérieurement portés par différentes entités juridiques du groupe CARREFOUR (dont 358 181 actions émises pour 5,5 millions d'euros en rémunération des apports des stands financiers).

9.2 | VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES DES FILIALES

Le Groupe Carrefour Banque n'a pas d'intérêts minoritaires dans ses comptes consolidés.

9.3 | REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupement d'entreprises n'a été opéré en 2022.

9.4 | RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les transactions opérées entre le groupe CARREFOUR BANQUE et les parties qui lui sont liées, les groupes CARREFOUR et BNPP PF, sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Les tableaux ci-après présentent les encours existants en fin de période ainsi que les éléments de résultat liés aux opérations réalisées avec les autres sociétés des groupes CARREFOUR ET BNPP PF.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	BNP PF	CARREFOUR	BNP PF	CARREFOUR
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	29 259	.	56 240	.
Prêts	.	1 106 371	.	1 169 000
Actifs divers	204	15 712	434	15 712
TOTAL	29 463	1 122 083	56 674	1 184 712
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires
Autres emprunts
Passifs divers	10	29 678	.	5 968
TOTAL	10	29 678	.	5 968
Engagements de financement et de garantie				
Engagements de financement reçus	532 500	400 000	532 500	400 000
Autres engagements de garantie				
Autres engagements de garantie reçus	115	.	115	.

Éléments de résultat relatif aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	BNP PF	CARREFOUR	BNP PF	CARREFOUR
Intérêts et produits assimilés	70	5 768	66	5 923
Intérêts et charges assimilées	-146	-9 198	-122	-7 450
Commissions (produits)	1 372	.	1 624	.
Commissions (charges)	-3 302	.	-3 290	.
TOTAL	-2 005	-3 430	-1 722	-1 527

9.5 | ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et des actifs disponibles à la vente est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont susceptibles d'être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les instruments dérivés sont également réputés à échéance « non déterminée » incluant le CVA et le DVA.

(en milliers d'euros au 31 décembre 2022)	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	.	84 011	84 011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	43 359	43 359
Instruments financiers dérivés de couverture	15 078	15 078
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 924	29 924
Prêts et créances sur établissements de crédit au coût amorti	.	119 723	1 104 000	147 000	.	.	1 370 723
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	.	172 832	112 877	224 299	623 288	91 826	1 225 122
Titres au coût amorti	.	14	.	.	414 000	.	414 014
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
Actifs financiers par échéance	88 361	376 580	1 216 877	371 299	1 037 288	91 826	3 182 231
Banques centrales et CCP
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	43 477	43 477
Instruments financiers dérivés de couverture	34 533	34 533
Dettes envers les établissements de crédit	.	31 732	.	.	320 000	.	351 732
Dettes envers la clientèle	.	13 970	278 824	.	.	.	292 794
Dettes représentées par un titre	.	5 291	758 000	440 500	881 002	.	2 074 211
Dettes subordonnées
Passifs financiers par échéance	78 010	40 411	1 036 824	440 500	1 201 002	.	2 796 747

<i>(en milliers d'euros au 31 décembre 2021)</i>	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	.	2 849	2 849
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 406	3 406
Instruments financiers dérivés de couverture	910	910
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	82 107	82 107
Prêts et créances sur établissements de crédit au coût amorti	.	178 286	1 168 000	134 324	.	.	1 480 610
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	.	203 497	105 726	218 045	640 050	69 128	1 236 446
Titres au coût amorti	.	14	.	.	414 000	.	414 014
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
Actifs financiers par échéance	86 423	384 646	1 273 726	352 369	1 054 050	69 128	3 220 342
Banques centrales et CCP
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 477	3 477
Instruments financiers dérivés de couverture	7 541	7 541
Dettes envers les établissements de crédit	.	20 848	.	.	360 000	.	380 848
Dettes envers la clientèle	.	15 173	303 015	507	244	36	317 401
Dettes représentées par un titre	.	3 153	147 000	985 000	1 006 228	.	2 135 075
Dettes subordonnées
Passifs financiers par échéance	11 018	40 411	450 015	984 493	1 365 984	36	2 844 342

9.6 | VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2022. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité de crédit des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du groupe CARREFOUR BANQUE ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités du groupe CARREFOUR BANQUE qui utilisent les instruments financiers correspondants.

(en milliers d'euros)	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur au bilan	Juste valeur estimée	Valeur au bilan	Juste valeur estimée
Actifs financiers				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 370 723	1 370 616	1 480 610	1 480 610
Prêts et créances sur la clientèle	1 225 122	1 224 395	1 236 446	1 235 762
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédit	351 732	351 471	380 848	1 225 122
Dettes envers la clientèle	292 794	292 778	317 401	317 401
Dettes représentées par un titre	2 074 211	2 073 321	2 135 075	2 135 075

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les valeurs de marché des actifs et passifs mentionnés dans le tableau ci-dessus ont été déterminées selon la méthode des flux de trésorerie disponibles.

9.7 | INFORMATION SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux entités structurées non consolidées dans lesquelles CARREFOUR BANQUE détient des intérêts :

Entité	Année	Détail opération	Etat	Montant avance	Abandon de créance
SCI Ambaville	2013	Logements sociaux et très sociaux à La Réunion	En cours	6 021	-4 015
TOTAL				6 021	-4 015

9.8 | IMPLANTATIONS À L'ÉTRANGER

Carrefour Banque ne détient plus de filiale et de succursale à l'étranger au 31 décembre 2022.

9.9 | HONORAIRES D'AUDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	DELOITTE	MAZARS
Certification des comptes	173	154
Services autre que la certification des comptes	25	25
TOTAL	198	179

Les services autres que la certification des comptes comprennent cette année principalement l'émission d'attestations d'informations comptables et financières.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société Carrefour Banque

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Carrefour Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DE LA DÉPRÉCIATION DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Risque identifié et principaux jugements

Le groupe Carrefour Banque est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultent de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers et le groupe comptabilise des dépréciations pour tenir compte des risques de crédit inhérents à ses activités.

Les provisions sont déterminées à partir des calculs de pertes attendues conformément à la norme IFRS 9 :

- pour les encours classés en catégorie 1: en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit à compter de la date de comptabilisation initiale, calcul des pertes attendues à 1 an;
- pour les encours classés en catégorie 2 (dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale) et en catégorie 3 (risque de crédit avéré): calcul des pertes attendues à maturité.

L'estimation des pertes de crédit attendues et avérées requiert l'exercice de jugement, notamment pour :

- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes catégories en tenant compte des mesures de soutien et de l'absence de situation historique comparable;
- apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours dans les différentes catégories.

Les notes 1 et 3.1 (volet 2) des principes comptables ainsi que les notes 4.6 – Prêts, créances et dettes sur la clientèle et 5.5 – Coût du risque de l'annexe aux comptes consolidés du groupe adressent l'ensemble des aspects de l'estimation des pertes de crédit.

Le stock de dépréciation à l'actif sur les encours de crédits s'élève à 106,6M€ au 31 décembre 2022. Le coût du risque sur l'exercice 2022 s'élève à 35,9M€.

Nous avons considéré l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de la dépréciation des crédits comme un point clé de l'audit, du fait de l'importance des jugements et estimations dans le processus de détermination des pertes attendues, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par le conflit en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et une hausse rapide des taux d'intérêts.

Notre approche d'audit

Nous avons effectué, avec l'aide de nos équipes de spécialistes en matière de risque de crédit, une revue de la segmentation des portefeuilles et de la cartographie des modèles de provisionnement par produits en réalisant notamment une analyse de conformité des méthodes de calcul et des modalités de calibrage des paramètres de risque avec les dispositions de la norme IFRS 9, notamment sur :

- les critères de dégradation significative du risque de crédit;
- les calculs de pertes attendues (calibrage des probabilités de défaut, la perte en cas de défaut, prise en compte des informations de nature prospective...).

Nous avons reperformé, à l'aide de nos propres outils, un contre calcul des pertes attendues afin de s'assurer de la limitation du risque opérationnel et vérifier la correcte implémentation de la méthodologie définie par la banque dans l'outil de calcul des pertes attendues.

Nous avons revu sur base d'échantillon les modalités d'insertion opérationnelle des modèles de dépréciation (en revoyant notamment la qualité des programmes informatiques permettant la calibration des paramètres de risques et la conformité de ces programmes avec la méthodologie associée).

Nos spécialistes en systèmes d'information ont testé la conception et la mise en œuvre des contrôles informatiques mise en place par votre établissement avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques et des interfaces au titre des flux spécifiques IFRS 9.

Nous avons testé la conception et la mise en œuvre des contrôles de 1^{er} niveau mis en place par votre établissement dans le cadre du processus de calcul et du dispositif de backtesting des principaux paramètres de risque.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 1, 3.1 (volet 2), 4.6 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés du groupe dans le contexte d'incertitude, et plus globalement au regard des informations requises par IFRS 7 et IFRS 9 au titre du risque de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour Banque par l'Assemblée Générale du 25 mai 2014 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 5 mai 2021 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 19^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

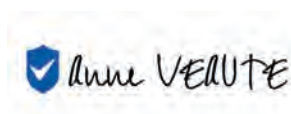
Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Paris la Défense, le 29 mars 2023

A digital signature of Anne VEAUTE, featuring a blue checkmark icon to the left of the name written in a cursive script.

Anne VEAUTE
Associée

Deloitte & Associés
Paris la Défense, le 29 mars 2023

A digital signature of Anne-Elisabeth PANNIER, featuring a blue checkmark icon to the left of the name written in a cursive script.

Anne-Elisabeth PANNIER
Associée

